



LES ALIMENTS MAPLE LEAF INC.

États financiers

Pour l'exercice clos le
31 décembre 2025

États financiers consolidés

Rapport de l'auditeur indépendant	2
Bilans consolidés	8
États consolidés des résultats	9
États consolidés des autres éléments du résultat global	10
États consolidés des variations des capitaux propres	11
États consolidés des flux de trésorerie	12
Notes afférentes aux états financiers consolidés	13
1 La société	13
2 Base d'établissement	13
3 Méthodes comptables significatives	16
4 Comptes débiteurs	24
5 Stocks	25
6 Actifs biologiques	25
7 Immobilisations corporelles	26
8 Actifs au titre de droits d'utilisation	27
9 Placements	28
10 Immeubles de placement	30
11 Avantages du personnel	31
12 Impôt sur le résultat	35
13 Goodwill	37
14 Immobilisations incorporelles	37
15 Provisions	41
16 Dette à long terme	42
17 Obligations locatives	43
18 Autres passifs courants	44
19 Capital social	44
20 Instruments financiers et gestion des risques	45
21 Charges d'intérêts et autres coûts de financement	51
22 Activités abandonnées	51
23 Résultat par action	53
24 Paiement fondé sur des actions	54
25 Secteurs géographiques et profils des clients	57
26 Mesures incitatives gouvernementales	57
27 Composition de la société	58
28 Transactions avec des parties liées	58
29 Engagements et éventualités	59



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
100 New Park Place, bureau 1400
Vaughan (Ontario) L4K 0J3
Canada
Téléphone 905-265-5900
Télécopieur 905-265-6390

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de Les Aliments Maple Leaf Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Les Aliments Maple Leaf Inc. (l'« entité »), qui comprennent :

- les bilans consolidés au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024
- les états consolidés des résultats pour les exercices clos à ces dates
- les états consolidés des autres éléments du résultat global pour les exercices clos à ces dates
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates
- les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates
- ainsi que les notes annexes, qui comprennent un résumé des informations significatives sur les méthodes comptables

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport de l'auditeur.

Cession des activités du secteur du porc : évaluation de la perte de contrôle et de la juste valeur de la participation dans les activités du secteur du porc

Description de la question

Nous attirons l'attention sur les notes 2 d), 3 a), 3 d), 9, 22 et 28 des états financiers. Le 1^{er} octobre 2025, l'entité a conclu une transaction de scission, ce qui a entraîné une perte de contrôle de ses activités du secteur du porc. Par conséquent, les résultats des activités du secteur du porc ont été présentés à titre d'activités abandonnées pour la période allant jusqu'à la date de la scission. L'entité a comptabilisé un profit, déduction faite des coûts de transaction, de 428 879 mille dollars dans le bénéfice lié aux activités abandonnées. La distribution a été comptabilisée en utilisant la juste valeur de l'actif net composé d'un placement conservé de 113 646 mille dollars et d'une distribution aux actionnaires de 596 643 mille dollars, le profit étant calculé en fonction de la valeur comptable de l'actif net distribué.

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Nous avons déterminé que l'évaluation de la cession des activités du secteur du porc et de la juste valeur de la participation dans les activités du secteur du porc constituait une question clé de l'audit. La direction était tenue d'évaluer si l'entité avait perdu le contrôle des activités du secteur du porc en vertu de l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, ce qui impliquait d'évaluer si l'entité était exposée ou avait droit à des rendements variables en raison de ses liens avec les activités du secteur du porc et si elle avait la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur les activités du secteur du porc. De plus, pour déterminer le profit sur la cession, la direction a dû estimer la juste valeur de la participation dans les activités du secteur du porc, y compris de la participation conservée, qui comportait des techniques d'évaluation et des hypothèses importantes qui sont sensibles à la performance et aux conditions de marché futures. En raison de l'importance de la transaction et du degré de jugement et d'incertitude relative aux estimations qu'elle implique, nous avons considéré cette question comme une question clé de l'audit.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit sont les suivantes.

Nous avons évalué l'évaluation par l'entité du contrôle exercé sur les activités du secteur du porc en inspectant l'analyse comptable de la transaction effectuée par la direction. Nous avons lu les accords relatifs à la transaction, les ententes relatives aux droits de gouvernance et les autres arrangements juridiques liés à la transaction en fonction des critères de l'IFRS 10.



Nous avons évalué le caractère approprié des prévisions fournies par l'entité en les comparant aux résultats réels historiques des activités du secteur du porc.

Nous avons demandé à des professionnels en évaluation possédant des compétences et des connaissances spécialisées de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés à évaluer la méthode d'évaluation, le taux d'actualisation et les taux de croissance finaux utilisés par l'expert choisi par la direction pour déterminer la juste valeur de la participation dans les activités du secteur du porc. Les procédures mises en œuvre comprennent notamment :

- Appréciation des taux d'actualisation utilisés par l'entité en les comparant à des fourchettes de taux d'actualisation établie de façon indépendante à l'aide de données de marché et de données du secteur accessibles au public et en tenant compte de mesures de négociation pour des entités comparables.
- Évaluation des taux de croissance finaux au moyen du profil de croissance et des conditions macroéconomiques générales des activités du secteur du porc.

Évaluation de la dépréciation des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et à durée d'utilité déterminée de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») Groupe des protéines végétales

Description de la question

Nous attirons l'attention sur les notes 2 d), 3 j), 3 o) et 14 des états financiers. L'entité soumet ses immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée à un test de dépréciation annuellement ou, lorsque les circonstances indiquent une dépréciation potentielle, elle soumet ses immobilisations à durée d'utilité indéterminée et à durée d'utilité déterminée à un test de dépréciation. Au cours de l'exercice, l'entité a comptabilisé des charges de dépréciation pour l'UGT Groupe des protéines végétales de 38 400 mille dollars et 46 600 mille dollars relativement aux immobilisations corporelles à durée d'utilité indéterminée et à durée d'utilité déterminée, respectivement. Cela résulte d'une baisse soutenue de la demande sur le marché des protéines végétales en Amérique du Nord, ce qui a entraîné une diminution importante des flux de trésorerie futurs attendus de l'UGT Groupe des protéines végétales.

L'évaluation de la valeur recouvrable de l'UGT Groupe des protéines végétales et des immobilisations incorporelles connexes a été calculée en fonction de la juste valeur diminuée des coûts de vente. La juste valeur a été déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs générés par l'utilisation continue de l'UGT Groupe des protéines végétales et les immobilisations incorporelles connexes. L'entité a évalué la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée à l'aide de la juste valeur diminuée des coûts de vente, déterminé selon la méthode d'exemption des redevances. La détermination du montant recouvrable a comporté un degré élevé d'incertitude relative aux estimations et de jugement, y compris les hypothèses suivantes :

- les entrées de trésorerie;
- les sorties de trésorerie
- le taux de croissance final;
- le taux d'actualisation; et
- les taux de redevances relativement aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.



Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Nous avons déterminé que l'évaluation de la dépréciation des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et déterminée pour l'UGT Groupe des protéines végétales constituait une question clé de l'audit. Cette question a nécessité un degré élevé de subjectivité et de jugement de la part de l'auditeur quant à l'évaluation des hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Des jugements importants de la part de l'auditeur et la participation de professionnels possédant des compétences et des connaissances spécialisées ont été nécessaires pour évaluer les éléments probants à l'appui des hypothèses importantes de l'entité.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit sont les suivantes :

Nous avons évalué le caractère approprié des entrées de trésorerie futures de l'entité en les comparant aux résultats réels, ajustés pour tenir compte de changements dans les facteurs macroéconomiques et les tendances ayant une incidence sur les prix et le volume.

Nous avons évalué le caractère approprié des sorties de trésorerie en les comparant au plan stratégique et aux perspectives relatives aux marges et aux charges de l'entité.

Nous avons demandé à des professionnels en évaluation possédant des compétences et des connaissances spécialisées de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés à évaluer le taux d'actualisation, le taux de croissance final et les taux de redevances utilisés dans les valeurs recouvrables. Les procédures mises en œuvre comprennent notamment :

Appréciation du taux d'actualisation utilisé par l'entité en le comparant à des fourchettes de taux d'actualisation établies de façon indépendante à l'aide de données de marché et de données du secteur accessibles au public et en tenant compte de mesures de négociation pour des entités comparables.

Évaluation du taux de croissance final au moyen du profil de croissance et des conditions macroéconomiques générales de l'UGT Groupe des protéines végétales, y compris de l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée.

Appréciation des taux de redevances en les comparant à des mesures de rentabilité et des points de référence établis de façon indépendante pour le secteur.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.



Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;



- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe de façon à obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers du groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit réalisés aux fins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;
- nous déterminons, parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport de l'auditeur parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

KPMG A. H. R. / S. E. N. C. R. L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est Elliot Chanan Marer.

Vaughan, Canada

Le 5 mars 2026

Bilans consolidés

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Notes	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
ACTIFS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		143 409 \$	175 908 \$
Comptes débiteurs	4	139 075	170 919
Billets à recevoir	27	62 116	37 978
Stocks	5	472 296	553 398
Actifs biologiques	6	10 921	169 399
Impôt sur le résultat et autres impôts à recouvrer	12	2 604	7 551
Charges payées d'avance et autres actifs		24 386	42 342
Actifs détenus en vue de la vente		—	22 769
Total des actifs courants		854 807 \$	1 180 264 \$
Immobilisations corporelles	7	1 716 370	2 123 167
Actifs au titre de droits d'utilisation	8	71 182	160 922
Placements	9	121 830	12 763
Immeubles de placement	10	55 656	42 588
Avantages du personnel	11	50 576	22 429
Autres actifs à long terme		8 132	24 918
Actif d'impôt différé	12	36 117	46 588
Goodwill	13	387 353	477 353
Immobilisations incorporelles	14	239 907	339 526
Total des actifs à long terme		2 687 123 \$	3 250 254 \$
Total des actifs		3 541 930 \$	4 430 518 \$
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
Créditeurs et charges à payer		514 585 \$	561 179 \$
Partie courante des provisions	15	10 364	14 482
Partie courante de la dette à long terme	16	2 096	301 478
Partie courante des obligations locatives	17	18 457	39 900
Impôt sur le résultat à payer	12	92 314	2 595
Autres passifs courants	18	23 526	37 587
Total des passifs courants		661 342 \$	957 221 \$
Dette à long terme	16	1 136 493	1 390 479
Obligations locatives	17	75 464	147 892
Avantages du personnel	11	56 106	62 395
Provisions	15	2 719	3 912
Autres passifs à long terme		4 589	5 205
Passif d'impôt différé	12	284 223	325 137
Total des passifs à long terme		1 559 594 \$	1 935 020 \$
Total du passif		2 220 936 \$	2 892 241 \$
Capitaux propres			
Capital social	19	930 411 \$	897 839 \$
Résultats non distribués		343 108	587 393
Surplus d'apport		11 950	12 482
Cumul des autres éléments du résultat global		40 964	43 994
Actions propres	19	(5 439)	(3 431)
Total des capitaux propres		1 320 994 \$	1 538 277 \$
Total des passifs et des capitaux propres		3 541 930 \$	4 430 518 \$

Engagements et éventualités (Note 29)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil :



CURTIS FRANK



WILLIAM E. AZIZ

États consolidés des résultats

Exercices clos les 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données liées aux actions)

	Notes	2025	2024ⁱ⁾
Ventes		3 912 665 \$	3 633 404 \$
Coût des marchandises vendues		3 249 899	3 076 055
Profit brut		662 766 \$	557 349 \$
Frais de vente et charges générales et administratives		397 383	391 733
Bénéfice avant ce qui suit :		265 383 \$	165 616 \$
Frais de restructuration et autres frais connexes	15	12 713	19 922
Autres charges (produits)	11	(30 212)	(4 133)
Dépréciation des immobilisations incorporelles	14	85 000	—
Perte (bénéfice) attribuable à la participation dans une entreprise associée	9	(888)	—
Bénéfice avant charges d'intérêts et impôt sur le résultat		198 770 \$	149 827 \$
Charges d'intérêts et autres coûts de financement	21	95 191	158 124
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat		103 579 \$	(8 297) \$
Charge d'impôt sur le résultat	12	59 634	3 570
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités poursuivies		43 945 \$	(11 867) \$
Bénéfice lié aux activités abandonnées	22	497 685	108 466
Bénéfice		541 630 \$	96 599 \$
Résultat par action attribuable aux actionnaires ordinaires :	23		
Bénéfice de base par action		4,36 \$	0,79 \$
Bénéfice dilué par action		4,25 \$	0,78 \$
Bénéfice (perte) de base par action lié(e) aux activités poursuivies		0,35 \$	(0,10) \$
Bénéfice (perte) dilué par action lié(e) aux activités poursuivies		0,34 \$	(0,10) \$
Nombre moyen pondéré d'actions (en millions)	23		
De base		124,2	123,0
Dilué		127,4	124,3

ⁱ⁾ Retraité, se reporter à la note 22.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés des autres éléments du résultat global

Exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	Notes	2025	2024 ⁾
Bénéfice		541 630 \$	96 599 \$
Autres éléments du résultat global			
Gains actuariels (pertes actuarielles) qui ne seront pas reclassés dans le résultat net (après impôt de 0,1 million de dollars; 0,6 million de dollars en 2024)	12	(378) \$	1 908 \$
Variation de l'excédent de réévaluation (après impôt de 1,2 million de dollars; 0,0 million de dollars en 2024)	7	3 263	—
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées (après impôt de 0,0 million de dollars; 0,0 million de dollars en 2024)	9	115	—
Total des éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net		3 000 \$	1 908 \$
Éléments qui sont ou qui peuvent être reclassés ultérieurement dans le résultat net :			
Variation de la juste valeur des investissements (après impôt de 0,0 million de dollars; 0,0 million de dollars en 2024)	9	(3 371) \$	(4 082) \$
Variation de l'écart de conversion cumulé (après impôt de 0,0 million de dollars; 0,0 million de dollars en 2024)		(17 686)	30 392
Variation du change sur la dette à long terme désigné comme couverture d'investissement net (après impôt de 2,3 millions de dollars; 4,5 millions de dollars en 2024)	20	12 658	(24 237)
Variation des couvertures de flux de trésorerie (après impôt de 0,4 million de dollars; 0,2 million de dollars en 2024)	20	(1 247)	(3 763)
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées (après impôt de 0,0 million de dollars; 0,0 million de dollars en 2024)	9	40	—
Total des éléments qui sont ou qui peuvent être reclassés ultérieurement dans le résultat net		(9 606) \$	(1 690) \$
Autres éléments du résultat global liés aux activités poursuivies		(6 606) \$	218 \$
Autres éléments du résultat global liés aux activités abandonnées ⁾ (après impôt de 0,1 million de dollars; 0,7 million de dollars en 2024)		625	(2 145)
Total des autres éléments du résultat global		(5 981) \$	(1 927) \$
Résultat global		535 649 \$	94 672 \$

⁾ Retraité, se reporter à la note 22.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés des variations des capitaux propres

(en milliers de dollars canadiens)	Notes	Cumul des autres éléments du résultat global								Total des capitaux propres	
		Capital social	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Écart de conversion ⁱ⁾	Profits latents (pertes latentes) sur les couvertures de flux de trésorerie ⁱⁱ⁾	Profits latents (pertes latentes) sur la juste valeur des investissements ⁱⁱ⁾	Excédent de réévaluation	Actions propres		
Solde au 31 décembre 2024		897 839	\$ 587 393	12 482	14 545	(1 257)	(6 641)	37 347	(3 431)	1 538 277	\$
Bénéfice		—	541 630	—	—	—	—	—	—	541 630	
Autres éléments du résultat global ⁱⁱ⁾		—	(1 222)	—	(4 649)	(2)	(3 371)	3 263	—	(5 981)	
Cession des activités du secteur du porc (cumul des autres éléments du résultat global)	22	—	—	—	1 619	110	—	—	—	1 729	
Dividendes déclarés (1,51 \$ par action)		10 261	(188 050)	—	—	—	—	—	—	(177 789)	
Distribution de Canada Packers	22	—	(596 643)	—	—	—	—	—	—	(596 643)	
Charge de rémunération fondée sur des actions	24	—	—	23 419	—	—	—	—	—	23 419	
Impôt différé sur la rémunération fondée sur des actions		—	—	4 275	—	—	—	—	—	4 275	
Exercice d'options sur actions		27 178	—	—	—	—	—	—	—	27 178	
Actions achetées par RSU Trust		—	—	—	—	—	—	—	(9 042)	(9 042)	
Actions rachetées	19	(4 867)	—	(14 071)	—	—	—	—	—	(18 938)	
Règlement de la rémunération fondée sur des actions		—	—	(14 155)	—	—	—	—	7 034	(7 121)	
Solde au 31 décembre 2025		930 411	\$ 343 108	11 950	11 515	(1 149)	(10 012)	40 610	(5 439)	1 320 994	\$

(en milliers de dollars canadiens)	Notes	Cumul des autres éléments du résultat global								Total des capitaux propres	
		Capital social	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Écart de conversion ⁱ⁾	Profits latents (pertes latentes) sur les couvertures de flux de trésorerie ⁱⁱ⁾	Profits latents (pertes latentes) sur la juste valeur des investissements ⁱⁱ⁾	Excédent de réévaluation	Actions propres		
Solde au 31 décembre 2023		873 477	\$ 597 429	3 227	8 625	4 416	(2 559)	37 347	(7 183)	1 514 779	\$
Bénéfice		—	96 599	—	—	—	—	—	—	96 599	
Autres éléments du résultat global ⁱⁱ⁾		—	1 908	—	5 920	(5 673)	(4 082)	—	—	(1 927)	
Dividendes déclarés (0,88 \$ par action)		21 864	(108 543)	—	—	—	—	—	—	(86 679)	
Charge de rémunération fondée sur des actions	24	—	—	21 910	—	—	—	—	—	21 910	
Impôt différé sur la rémunération fondée sur des actions		—	—	(1 325)	—	—	—	—	—	(1 325)	
Exercice d'options sur actions		2 498	—	—	—	—	—	—	—	2 498	
Règlement de la rémunération fondée sur des actions		—	—	(11 330)	—	—	—	—	3 752	(7 578)	
Solde au 31 décembre 2024		897 839	\$ 587 393	12 482	14 545	(1 257)	(6 641)	37 347	(3 431)	1 538 277	\$

ⁱ⁾ Éléments qui sont ou qui peuvent être reclassés ultérieurement dans le résultat net.

ⁱⁱ⁾ La variation des gains et pertes actuariels qui ne sera pas reclassée dans le résultat net et qui a été reclassée dans les résultats non distribués est incluse dans les autres éléments du résultat global.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	2025	2024
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS SUIVANTES :			
Activités d'exploitation			
Bénéfice		541 630 \$	96 599 \$
Ajouter (déduire) les éléments sans effet sur la trésorerie :			
Variation de la juste valeur des actifs biologiques	6	(3 440)	(63 582)
Amortissement		234 926	265 173
Rémunération fondée sur des actions	24	23 419	21 910
(Recouvrement) charge d'impôt différé	12	(37 577)	30 651
Charge d'impôt exigible	12	127 714	13 619
Charges d'intérêts et autres coûts de financement	21, 22	98 486	162 600
Profit sur la vente d'actifs à long terme		(14 305)	(9 299)
Dépréciation		87 261	667
Variation de la juste valeur des actifs à long terme	10	5 932	5 669
Gain lié au rachat de rentes	11	(35 530)	—
Gain sur la cession de Canada Packers	22	(428 879)	—
Bénéfice attribuable à la participation dans une entreprise associée	9	(888)	—
Variation du passif au titre des régimes de retraite		1 164	5 063
Impôt sur le résultat remboursé (payé), montant net		(2 890)	75 712
Intérêts payés, après les intérêts capitalisés		(97 337)	(148 925)
Variation de la provision pour frais de restructuration et autres frais connexes	15	(5 226)	6 570
Variation de la marge des dérivés	20	856	2 235
Autre		(10 150)	(6 499)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		(49 711)	6 757
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		435 455 \$	464 920 \$
Activités d'investissement			
Entrées d'actifs à long terme		(125 296) \$	(95 489) \$
Intérêts payés et capitalisés	21	(1 008)	(1 128)
Produit de la vente d'actifs à long terme		21 616	14 081
Dividendes de l'entreprise associée	9	1 094	—
Autre		(16 056)	—
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(119 650) \$	(82 536) \$
Activités de financement			
Dividendes versés		(177 789) \$	(86 679) \$
Diminution nette de la dette à long terme	16	(102 593)	(290 981)
Paiement au titre des obligations locatives	17	(28 336)	(32 353)
Exercice d'options sur actions		27 178	2 498
Achat d'actions propres	19	(9 042)	—
Paiement des coûts de financement	16	(6 506)	(2 324)
Rachat d'actions		(18 938)	—
Cession des activités du secteur du porc	22	(32 278)	—
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(348 304) \$	(409 839) \$
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à l'ouverture de la période		175 908	203 363
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture de la période		143 409 \$	175 908 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire.)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

1. LA SOCIÉTÉ

Les Aliments Maple Leaf Inc. (« Les Aliments Maple Leaf » ou la « société »), une entreprise axée sur les protéines, est un chef de file du secteur des produits de consommation emballés dont le siège social se trouve à Mississauga, en Ontario. Elle produit fièrement des aliments délicieux et fabriqués de manière responsable sous des marques phares telles que Maple Leaf^{MD}, Maple Leaf Prime^{MD}, Maple Leaf Natural Selections^{MD}, Maple Leaf Mighty Protein^{MC}, Musafir^{MC}, Schneiders^{MD}, Mina^{MD} Halal, Greenfield Natural Meat Co.^{MD}, LightLife^{MD} et Field Roast^{MD}. L'adresse du siège social de la société est le 6897, Financial Drive, Mississauga (Ontario) L5N 0A8, Canada. Les états financiers consolidés audités de 2025 (les « états financiers consolidés ») au 31 décembre 2025 et pour l'exercice clos à cette date comprennent les comptes de la société et de ses filiales. La composition de la société est décrite plus amplement à la note 27.

Le 1^{er} octobre 2025, Les Aliments Maple Leaf a finalisé la scission de ses activités dans le secteur du porc; celles-ci ont été présentées comme des activités abandonnées dans les états consolidés des résultats, conformément aux normes IFRS de comptabilité, publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Plus de renseignements sur la scission se trouvent dans la circulaire d'information de la direction de la société datée du 1^{er} mai 2025.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux normes IFRS de comptabilité, publiées par l'IASB, et selon les méthodes comptables qui y sont décrites.

La publication des états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration en date du 5 mars 2026.

b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du principe de continuité de l'exploitation conformément à la méthode du coût historique sauf pour ce qui est de certains actifs et passifs, qui sont évalués à la juste valeur. Les passifs liés aux avantages du personnel sont présentés à la juste valeur établie par calculs actuariels.

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la société.

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement d'états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des capitaux propres, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les jugements figurant dans les états financiers consolidés constituent des décisions prises par la direction, compte tenu de l'analyse de l'information pertinente dont elle dispose au moment où les décisions sont prises. Les jugements ont trait à l'application des méthodes comptables et aux décisions appliquées à l'évaluation, à la comptabilisation et à la présentation de l'information financière.

Les pages qui suivent et les notes afférentes aux états financiers portant sur les éléments assujettis à une incertitude relative aux estimations et aux jugements critiques présentent les principales sources d'incertitude relative aux estimations et les principaux jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables qui ont un effet significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

Évaluation des actifs à long terme

La société soumet annuellement son goodwill et ses immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie à un test de dépréciation. Le goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie et les autres actifs à long terme sont également soumis à un test de dépréciation lorsque les circonstances indiquent une dépréciation potentielle. La direction doit faire preuve de jugement lorsqu'elle détermine si les circonstances indiquent qu'un test de dépréciation est nécessaire et pour déterminer les unités génératrices de trésorerie (« UGT ») aux fins du test de dépréciation.

La société évalue la dépréciation en comparant la valeur recouvrable d'un actif à long terme, d'une UGT, ou d'un groupe d'UGT à sa valeur comptable. La valeur recouvrable correspond à la plus élevée des valeurs suivantes : i) la valeur d'utilité ou ii) la juste valeur diminuée des coûts de vente.

L'établissement de la valeur recouvrable fait appel à des hypothèses importantes, notamment en ce qui concerne les entrées et sorties de trésorerie futures, les taux d'actualisation, les taux de croissance finaux, les taux de redevances des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie et les durées d'utilité. Ces hypothèses pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs de la société si les estimations actuelles relatives au rendement futur et aux justes valeurs changent. Ces déterminations influenceront sur le montant de la charge d'amortissement des immobilisations à durée d'utilité déterminée qui sera comptabilisé dans des périodes ultérieures.

Réévaluation des immeubles de placement

La société comptabilise ses immeubles de placement à leur juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans l'état des résultats. La juste valeur est établie en fonction des données de marché disponibles. Si les données de marché ne peuvent être obtenues facilement, la société utilise d'autres méthodes d'évaluation comme les prix de transaction récents ou les flux de trésorerie prévus. La société fait également appel à un spécialiste en évaluation indépendant pour évaluer, de temps à autre, la juste valeur des immeubles de placement, selon les besoins. La détermination de la juste valeur fait intervenir des estimations et un jugement importants lorsqu'il s'agit de mettre en relation des données de marché et des biens immobiliers spécifiques. Dans la mesure où les estimations diffèrent des montants réalisés, le résultat, le résultat global et la valeur des immeubles de placement seront touchés au cours des périodes futures.

Évaluation des justes valeurs

Plusieurs des méthodes comptables et des informations à fournir de la société exigent l'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers et non financiers. Lorsque l'évaluation de la juste valeur ne peut pas être réalisée en fonction des cours cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est évaluée selon des techniques et des modèles d'évaluation. Les données entrées dans ces modèles sont tirées autant que possible de données observables sur les marchés, mais, lorsque c'est impossible, il faut faire appel à une estimation. Dans la mesure où ces estimations différeront des valeurs réalisées, l'actif ou le passif, le résultat et le résultat global ainsi évalués varieront aussi dans des périodes ultérieures. Tout changement apporté aux hypothèses qui sous-tendent les données entrées dans ces modèles pourrait avoir une incidence sur la juste valeur présentée des actifs et des passifs financiers et non financiers de la société.

Des informations sur les techniques d'évaluation et les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur de divers actifs et passifs figurent aux notes 6, 9, 10, 11, 13, 14, 20 et 24.

Nature des participations dans d'autres entités

La direction fait appel à un jugement important lorsqu'elle apprécie la nature de ses participations dans les entités structurées non consolidées associées à ses facilités de titrisation de créances clients. La société ne détient aucune participation sous forme de capitaux propres dans ces entités. Selon les modalités des ententes aux termes desquelles les entités ont été constituées, la société ne reçoit pas les rendements liés aux activités de ces entités et ne dispose que d'un recours limité à l'égard de leurs pertes. De plus amples renseignements sur la nature des participations dans d'autres entités sont donnés à la note 27.

Évaluation des stocks

La direction estime la demande future des clients à l'égard des produits afin de constituer des provisions adéquates pour ses stocks. Lorsqu'elle fait ces estimations, la direction prend en compte la durée d'utilité des stocks de produits et la rentabilité des ventes récentes effectuées. Les codes ou les dates de péremption sont très importants dans le calcul de la valeur de réalisation nette des stocks. La direction s'assure que des systèmes sont en place pour mettre en évidence et évaluer de façon appropriée les stocks dont la date de péremption approche. Un écart entre les pertes réelles sur les stocks et les estimations établies aurait une incidence sur les stocks, le résultat et le résultat global des périodes ultérieures.

Redevances-marchandises et autres remises commerciales

La société établit une provision pour les paiements estimatifs aux clients en fonction de divers programmes et contrats commerciaux, lesquels comprennent souvent des paiements qui dépendent de la réalisation de volumes de ventes précis. Les estimations importantes qui sont formulées pour déterminer ces obligations portent entre autres sur le niveau prévu du volume de ventes pour la période pertinente et, sur les tarifs établis aux contrats des clients eu égard aux redevances, aux remises et aux rabais. Ces ententes sont complexes et touchent un grand nombre de clients et de produits. La direction a mis en place des systèmes et processus afin d'estimer et d'évaluer ces obligations. Un écart entre les paiements sur les remises commerciales et les estimations du passif connexe aurait une incidence sur les créateurs et charges à payer, le résultat et le résultat global des périodes ultérieures.

Régimes d'avantages du personnel

Le coût des pensions et des autres avantages complémentaires de retraite acquis par le personnel est établi par calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service et les meilleures estimations de la direction quant à la progression des salaires et aux taux de mortalité du personnel. Les taux d'actualisation utilisés aux fins des calculs actuariels sont fondés sur les taux d'intérêt à long terme et pourraient influencer fortement sur le passif des régimes, ainsi que sur les charges. La direction fait appel à des spécialistes externes qui fournissent des conseils à la société quant aux estimations appropriées à utiliser pour évaluer les obligations et les charges au titre des régimes d'avantages du personnel. Les régimes de la société investissent dans des fonds de placement qui détiennent des actions, des titres de créances et d'autres titres non cotés sur un marché actif. La direction a recours à des experts externes pour évaluer ces fonds de placement. Un écart entre ces estimations et les montants réalisés aurait une incidence sur les actifs et les passifs des régimes d'avantages du personnel et le résultat global des périodes ultérieures.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat est fondée sur les taux d'impôt déterminés d'après les lois au Canada et à l'étranger et sur le montant des produits gagnés dans les territoires où la société exerce ses activités. Un jugement important est nécessaire pour déterminer la charge d'impôt et la recouvrabilité des actifs d'impôt différé. Le calcul des soldes d'impôt exigible et différé exige que la direction ait recours à son jugement concernant la valeur comptable des actifs et des passifs, ce qui comprend des estimations des flux de trésorerie futurs et du résultat futur liés à ces actifs et à ces passifs, l'interprétation des lois fiscales des territoires où elle exerce ses activités et le calendrier du renversement des différences temporaires. La société accroît la charge d'impôt quand, même si la direction est d'avis que les positions fiscales sont entièrement justifiables, il subsiste suffisamment de complexité et d'incertitude quant à l'application de la loi pour que certaines positions fiscales puissent être réévaluées par les administrations fiscales. La société ajuste la charge d'impôt selon l'évolution des faits et des circonstances. Un écart entre ces ajustements et les estimations initiales aurait une incidence sur les actifs et les passifs d'impôt différé, le résultat et le résultat global des périodes ultérieures.

Provisions

La société évalue toutes les provisions à chaque date de présentation de l'information financière. Ces provisions peuvent être considérables et sont calculées au moyen d'estimations des coûts des activités futures. Dans certains cas, la direction peut déterminer que des provisions ne sont plus nécessaires ou que certaines provisions sont insuffisantes à la lumière de nouveaux événements survenus ou de renseignements additionnels obtenus. Les provisions sont désignées et présentées séparément dans les états financiers consolidés de la société. Un changement apporté à ces estimations pourrait avoir une incidence sur la valeur des provisions, du résultat et du résultat global des périodes ultérieures.

Rémunération fondée sur des actions

La société utilise des estimations pour calculer le passif et les charges relatives à certains régimes de primes de performance fondées sur des actions, portant notamment sur les taux de renonciation, la volatilité du cours des actions, les dividendes futurs, le cours futur de l'action, la durée attendue de l'attribution et la performance de la société. Ces estimations sont fondées sur l'expérience passée et peuvent changer tout au long de la durée d'un régime de primes de performance. Ces changements peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable du surplus d'apport, des passifs, du résultat et du résultat global des périodes ultérieures.

Certains des régimes de rémunération fondée sur des actions de la société peuvent être réglés en trésorerie ou en instruments de capitaux propres. La direction a recours à son jugement pour déterminer le traitement comptable qu'il convient d'appliquer à ces régimes en fonction des prévisions et des décisions relatives au règlement prises par le passé. Tout changement apporté au traitement comptable par suite du recours au jugement de la direction pourrait avoir une incidence sur le surplus d'apport, les passifs, le résultat et le résultat global des périodes ultérieures.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée de la société sont amorties selon le mode linéaire, compte tenu des durées d'utilité estimées et des valeurs résiduelles estimées des immobilisations. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis selon le mode linéaire, en tenant compte de la durée d'utilité de l'actif sous-jacent ou la durée du contrat de location, selon la plus courte des deux périodes. S'il est raisonnablement certain au début d'un contrat de location que la société exercera son option d'achat ou deviendra par ailleurs propriétaire de l'actif sous-jacent à l'échéance du contrat de location, un actif au titre de droits d'utilisation est amorti sur sa durée d'utilité. Un changement apporté à ces estimations pourrait avoir une incidence sur la valeur comptable de ces immobilisations de même que sur le résultat et le résultat global des périodes ultérieures.

Placements

La société analyse les variations de la juste valeur de ses placements dans des actions de sociétés fermées chaque période de présentation de l'information financière. La société fait appel à un jugement important lorsqu'elle passe en revue les données financières internes et externes pour déterminer si la juste valeur des placements a changé. Un changement apporté à la juste valeur estimative pourrait avoir une incidence sur la valeur des placements et sur le résultat global des périodes ultérieures. La société fait aussi appel à un jugement important pour déterminer si une participation en titres de capitaux propres constitue une participation dans une entreprise associée et si elle exerce ou non un contrôle sur l'entreprise associée. Pour déterminer si la société a conservé le contrôle, elle évalue si elle a le pouvoir sur les activités pertinentes, si elle est exposée ou si elle a droit à des rendements variables, et si elle a la capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur ces rendements. Une entreprise associée est une entité sur laquelle la société exerce une influence notable et qui n'est ni une filiale ni une participation dans une coentreprise. L'influence notable a le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entreprise détenue, mais elle n'exerce pas de contrôle ou de contrôle conjoint sur ces politiques.

Contrats de location

La société fait appel à un jugement important pour déterminer si un contrat constitue ou contient un contrat de location. La société doit par exemple évaluer si un actif ou des actifs sont expressément ou implicitement désignés dans le contrat, et si elle a le droit de recevoir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de cet actif ou de ces actifs et d'en diriger l'utilisation. Ce jugement est appliqué au moment de l'établissement du contrat et peut évoluer si des modifications importantes sont apportées à l'entente.

Des estimations sont formulées pour déterminer le taux d'emprunt marginal d'un contrat de location lorsque le taux d'intérêt implicite du contrat n'est pas facilement accessible. Le taux d'emprunt marginal de la société est déterminé au moyen d'un modèle qui tient compte de sa solvabilité, de la nature et de la qualité de l'actif sous-jacent, du contexte géographique et de la durée du contrat de location. Les données servant à estimer le taux d'emprunt marginal sont révisées et mises à jour chaque trimestre. Un changement apporté à ces estimations pourrait avoir une incidence sur la valeur des actifs et des passifs et sur le résultat des périodes ultérieures.

La société fait aussi appel à un jugement important pour déterminer s'il est raisonnablement certain qu'elle exercera ses options d'achat ou de reconduction d'un contrat de location, en tenant compte de l'ensemble des circonstances et facteurs susceptibles de constituer un avantage financier pouvant inciter la société à exercer une telle option, par exemple l'expérience passée, les modalités du contrat et l'importance des actifs sous-jacents par rapport aux activités de la société.

Actifs biologiques

Les actifs biologiques sont évalués, chaque date de présentation de l'information financière, à la juste valeur diminuée des coûts de vente, sauf lorsque la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable. Si la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable, les actifs biologiques sont évalués au coût diminué de l'amortissement et des pertes de valeur.

Même si une évaluation fiable de la juste valeur n'est pas disponible au moment de la comptabilisation initiale, elle peut le devenir par la suite. Le cas échéant, les actifs biologiques sont évalués à la juste valeur diminuée des coûts de vente à partir du moment où une évaluation fiable de la juste valeur devient disponible. Les profits et les pertes qui découlent de l'évaluation des actifs biologiques à la juste valeur diminuée des coûts de vente sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats au cours de la période pendant laquelle ils surviennent. Les coûts de vente comprennent tous les coûts qui seraient nécessaires pour vendre les actifs biologiques, y compris les coûts requis pour que les actifs biologiques accèdent au marché. Pour déterminer la juste valeur, la direction a recours à des estimations concernant le prix futur d'un porc, les taux de change ainsi que le poids et le coût estimatifs des porcs à maturité. Un écart entre la valeur réelle et les estimations aurait une incidence sur les actifs biologiques, le résultat et le résultat global des périodes ultérieures.

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés.

a) Périmètres de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et de ses filiales à compter de la date à laquelle la société en prend le contrôle jusqu'à ce que ce contrôle cesse. Il y a contrôle lorsque la société est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci.

Tous les comptes et toutes les transactions intragroupe ont été éliminés au moment de la consolidation.

b) Goodwill

Le goodwill est évalué comme étant l'excédent de la somme de la juste valeur de la contrepartie transférée dans un regroupement d'entreprises, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans les parts de capitaux propres de l'entité acquise sur le solde net de la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Lorsque l'excédent est négatif, un profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement dans le résultat. Les coûts de transaction, autres que ceux liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, sont comptabilisés dans le résultat à mesure qu'ils sont engagés.

Le goodwill n'est pas amorti et il est soumis annuellement, au quatrième trimestre, à un test de dépréciation et, au besoin, lorsque les circonstances indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Le test de dépréciation du goodwill se fait au niveau du groupe d'UGT en comparant la valeur comptable à la valeur recouvrable, conformément à la méthode présentée à la note 3 j).

Toute contrepartie éventuelle à payer est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Si la contrepartie éventuelle est classée dans les capitaux propres, elle ne doit pas être réévaluée et son règlement doit être comptabilisé en capitaux propres. Autrement, les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées dans le résultat.

c) Évaluations de la juste valeur

La société évalue certains actifs et passifs financiers et non financiers à la juste valeur chaque date de clôture. De plus, les évaluations de la juste valeur de certains actifs et passifs financiers et non financiers sont fournies.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Lorsqu'elle estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la société doit prendre en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation. La juste valeur est déterminée sur cette base aux fins de l'évaluation et de l'information à fournir, sauf en ce qui a trait aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et aux évaluations qui comportent des similitudes avec la juste valeur sans toutefois y correspondre, telles que la valeur de réalisation nette ou la valeur d'utilité.

Les actifs et les passifs dont la juste valeur est évaluée ou présentée dans les états financiers consolidés sont classés selon une hiérarchie à trois niveaux qui reflète l'importance et la transparence des données servant à évaluer la juste valeur. Chaque niveau est fondé sur les principes suivants :

Niveau 1 – les données sont des prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – les données sont des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement;

Niveau 3 – une ou plusieurs données importantes utilisées dans le cadre de la technique d'évaluation ne sont pas observables pour déterminer la juste valeur des actifs ou des passifs.

La détermination de la juste valeur et la hiérarchie connexe nécessitent l'utilisation de données observables du marché lorsqu'elles sont disponibles. Le classement d'un actif ou d'un passif dans la hiérarchie est établi d'après le niveau de données le plus bas qui est important pour l'évaluation de la juste valeur.

d) Actifs non courants ou groupes destinés à être cédés détenus en vue de la vente ou de la distribution

La société comptabilise les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés comme détenus en vue de la vente ou de la distribution si leur valeur comptable est recouvrée principalement par l'entremise d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Les critères liés à un classement comme détenu en vue de la vente ou de la distribution sont considérés comme remplis si la vente ou la distribution est hautement probable, l'actif ou le groupe destiné à être cédé est disponible en vue de la vente ou de la distribution immédiate dans son état actuel et la direction est engagée à l'égard de la vente ou de la distribution, laquelle devrait s'achever dans l'année suivant la date de classement. Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente ou de la distribution sont évalués à leur valeur comptable ou à leur juste valeur diminuée des coûts de vente, selon le moins élevé des deux. Les actifs non courants ne sont pas amortis une fois qu'ils sont classés comme détenus en vue de la vente. Lorsqu'un actif ne répond plus à la définition d'un actif détenu en vue de la vente, il est comptabilisé comme s'il n'avait pas été transféré dans la catégorie des actifs détenus en vue de la vente, et il est reclassé dans son poste d'origine du bilan consolidé.

e) Conversion des monnaies étrangères

Les comptes de la société sont présentés en dollars canadiens. Les transactions en monnaies étrangères sont converties aux cours de change réels. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à cette date. Les écarts de change découlant de la conversion sont constatés dans le résultat. Les actifs et les passifs non monétaires qui sont évalués au coût historique sont convertis au moyen du cours de change à la date de la transaction.

Les états financiers des filiales étrangères qui n'utilisent pas le dollar canadien comme unité de mesure sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la clôture de la période dans le cas des actifs et des passifs, et au cours de change moyen de la période, dans le cas des produits, des charges et des flux de trésorerie. Les écarts de change découlant de la conversion sont constatés dans le cumul des autres éléments du résultat global, dans les capitaux propres.

Dans le cas de la sortie complète ou partielle d'un établissement à l'étranger, de telle sorte que la société n'exerce plus un contrôle, une influence notable ni un contrôle conjoint, le montant cumulé dans la réserve au titre des écarts de conversion liée aux établissements à l'étranger est reclassé dans le résultat net en tant que profit ou perte résultant de la sortie. Si la société cède une partie de sa participation dans une filiale, mais en conserve le contrôle, la quote-part connexe du montant cumulé est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Si la société cède une partie de sa participation dans une entreprise associée ou une coentreprise, tout en continuant d'exercer une influence notable ou un contrôle conjoint, la quote-part connexe du montant cumulé est reclassée dans le résultat.

Les profits ou pertes de change découlant d'une créance sur un établissement à l'étranger ou d'une dette envers celui-ci, dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible et qui constitue en substance une part de l'investissement net dans cet établissement à l'étranger, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, dans le compte des écarts de conversion cumulés.

f) Instruments financiers

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers de la société sont évalués à la juste valeur et sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti. Le classement est déterminé au moment de la comptabilisation initiale et dépend du modèle économique utilisé pour gérer l'actif financier et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. Un reclassement ultérieur peut être effectué seulement au premier jour de la période de présentation de l'information financière qui suit le changement de modèle économique. Le classement des actifs financiers de la société est présenté à la note 20.

Lors de la comptabilisation initiale, les passifs financiers de la société sont évalués à la juste valeur et sont classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Un passif financier est classé au coût amorti au moment de la comptabilisation initiale sauf s'il est classé comme étant détenu à des fins de transaction, s'il est un instrument financier dérivé ou s'il est précisément désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les passifs financiers classés au coût amorti sont par la suite évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif alors que les passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont par la suite évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les états consolidés des résultats de la période au cours de laquelle elles surviennent.

La société comptabilise une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers évalués au coût amorti. Chaque date de clôture, la société évalue la correction de valeur pour pertes à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit que comportent ses actifs financiers a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale. Si le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, la société évalue la correction de valeur pour pertes à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour douze mois.

Les coûts de transaction, autres que ceux liés aux instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés, sont inscrits à l'actif à la valeur comptable de l'instrument et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

g) Comptabilité de couverture

La société utilise des instruments financiers dérivés et non dérivés afin de gérer son exposition aux risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt, des cours de change et des prix des marchandises.

À la mise en place d'une relation de couverture, la société désigne la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert et elle constitue une documentation en bonne et due forme à son sujet ainsi que sur son objectif et sa stratégie de gestion des risques qui l'ont conduite à établir la relation de couverture. La documentation répertorie les actifs, les passifs ou les flux de trésorerie prévus précis faisant l'objet de la couverture, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument de couverture utilisé et la façon dont l'efficacité est évaluée.

De plus, la société évalue en bonne et due forme, à la mise en place et au moins une fois par trimestre par la suite, les instruments dérivés utilisés dans les opérations de couverture afin de déterminer s'ils contrebalancent efficacement les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts attribuables aux risques couverts. Lorsqu'une relation de couverture devient inefficace, elle n'est plus admissible à la comptabilité de couverture et toute variation ultérieure de la juste valeur de l'instrument de couverture est constatée dans les états consolidés des résultats.

Lorsque la comptabilité de couverture peut être appliquée, la relation de couverture peut être désignée comme couverture de flux de trésorerie, couverture de juste valeur ou couverture de l'investissement net dans un établissement à l'étranger. Dans la plupart des cas de couverture de flux de trésorerie, la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture est constatée, dans la mesure où l'instrument est efficace, dans les autres éléments du résultat global, jusqu'à ce que l'élément couvert ait une incidence sur les résultats. Lorsque la couverture de flux de trésorerie est une transaction prévue qui conduit à la comptabilisation d'un actif non financier ou d'un passif non financier, la société sort le montant de la réserve de couverture de flux de trésorerie et l'incorpore au coût initial ou à toute autre valeur comptable de l'actif ou du passif. Dans le cas d'une couverture de juste valeur, la variation de la juste valeur du dérivé de couverture est contrebalancée dans les états consolidés des résultats par la variation de la juste valeur de l'élément couvert se rapportant au risque faisant l'objet de la couverture. Dans le cas de la couverture d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, les profits ou pertes de change liés à l'instrument financier désigné sont constatés dans les autres éléments du résultat global et sont contrebalancés par l'écart de conversion relatif aux actifs nets sous-jacents de l'établissement à l'étranger.

L'inefficacité des couvertures est évaluée et constatée dans le résultat de la période considérée dans les états consolidés des résultats. Lorsqu'une couverture de juste valeur ou une couverture de flux de trésorerie prend fin, tout ajustement cumulatif, soit à l'élément couvert, soit aux autres éléments du résultat global, est constaté dans le résultat lorsque l'élément couvert a une incidence sur les résultats ou lorsque l'élément couvert est décomptabilisé en ce qui a trait à une couverture de l'investissement net dans un établissement à l'étranger. Lorsqu'une couverture désignée n'est plus efficace, l'instrument dérivé connexe est ultérieurement comptabilisé à la juste valeur dans le résultat, sans être contrebalancé par l'élément couvert.

Les instruments dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés à la juste valeur aux bilans consolidés et les variations ultérieures de leur juste valeur sont constatées dans les états consolidés des résultats.

h) Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux, et le coût est déterminé essentiellement selon la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût des stocks comprend les coûts de production directs, la main-d'œuvre directe et une tranche des coûts indirects de production variables et fixes, y compris l'amortissement. Lorsque les circonstances qui justifiaient précédemment de déprécier les stocks en dessous du coût n'existent plus ou lorsqu'il y a des indications claires d'une augmentation de la valeur nette de réalisation, le montant de la dépréciation antérieurement comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans le coût des marchandises vendues.

i) Actifs biologiques

Les actifs biologiques se composent de la volaille, des œufs et, avant la cession des activités du secteur du porc, des porcs vivants. Aux fins de l'évaluation, ces actifs sont classés soit comme souches parentales, soit comme stocks commerciaux. Les souches parentales s'entendent des animaux détenus et élevés dans le but de générer des stocks commerciaux et de remplacer les souches parentales arrivées à la fin de leur cycle productif. Les stocks commerciaux sont détenus à des fins de conditionnement supplémentaire ou de vente, auquel moment ils deviennent des stocks. La juste valeur des stocks commerciaux est déterminée en fonction des cours du marché pour du bétail dont l'âge, la race et les caractéristiques génétiques sont semblables, diminués des coûts de la vente des actifs, y compris les coûts estimatifs nécessaires au transport de ces actifs vers le marché. Lorsqu'il n'existe pas de cours du marché fiables pour les souches parentales, celles-ci sont évaluées au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. Il n'existe pas de marché actif pour les souches parentales puisqu'elles sont rarement vendues. Les souches parentales de porc sont amorties selon le mode linéaire sur deux à trois ans, après évaluation de la valeur résiduelle, tandis que les souches parentales de volaille sont amorties selon le mode linéaire sur six à huit mois.

Les actifs biologiques sont transférés dans les stocks à leur juste valeur diminuée des coûts de vente au moment de la livraison.

j) Perte de valeur ou sortie d'actifs à long terme

La société soumet à un test de recouvrabilité les actifs à long terme et les groupes d'actifs détenus et utilisés, y compris les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles amortissables, lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les groupes d'actifs, appelés UGT, comprennent une répartition des actifs de l'entreprise et ils sont examinés au niveau le plus bas pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont très indépendants des entrées de trésorerie des autres actifs ou groupes d'actifs. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée du coût de vente.

La valeur d'utilité est fondée sur des estimations des flux de trésorerie futurs actualisés devant être obtenus de l'utilisation d'une UGT, d'un groupe d'UGT ou d'un actif. La direction effectue ses projections des flux de trésorerie en fonction du rendement passé et de ses attentes quant à l'évolution future des marchés et de ses activités. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs avant impôt estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif.

La juste valeur diminuée du coût de vente correspond au montant pouvant être obtenu de la vente d'un actif, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT dans le cadre d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. Les coûts de sortie sont des coûts marginaux directement attribuables à la sortie d'un actif ou d'une UGT, à l'exclusion des coûts financiers et de la charge d'impôt sur le résultat.

Une perte de valeur est comptabilisée dans les états consolidés des résultats si la valeur comptable d'un actif, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'une UGT ou d'un groupe d'UGT sont d'abord portées en réduction de la valeur comptable du goodwill affecté à une UGT ou à un groupe d'UGT, puis en réduction de la valeur comptable nette des autres actifs de l'UGT ou du groupe d'UGT sur une base proportionnelle.

Les pertes de valeur liées aux actifs à long terme comptabilisées au cours de périodes antérieures sont évaluées chaque date de clôture, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte de valeur a diminué ou qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur fait l'objet d'une reprise s'il y a eu un changement dans les estimations qui ont servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur est reprise seulement si la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur antérieure n'avait été comptabilisée.

k) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur nettes. Les terrains sont comptabilisés au coût et ne sont pas amortis. Dans le cas des actifs qualifiés, le coût comprend les intérêts inscrits à l'actif au cours de la période de construction ou de mise en valeur. Les actifs des travaux de construction en cours sont inscrits à l'actif durant la construction et l'amortissement commence dès que ces actifs peuvent être utilisés. L'amortissement relatif aux actifs servant à la production est comptabilisé dans les stocks et le coût des marchandises vendues. L'amortissement relatif aux actifs ne servant pas à la production est comptabilisé dans les frais de vente et charges générales et administratives. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire, compte tenu des valeurs résiduelles, sur les durées d'utilité prévues suivantes des actifs :

Bâtiments, y compris les autres composantes	De 10 à 40 ans
Machines et équipements	De 3 à 20 ans

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes des immobilisations corporelles.

l) Participations dans des entreprises associées

Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode des mises en équivalence. En vertu de la méthode des mises en équivalence, une participation dans une entreprise associée est comptabilisée initialement dans les bilans consolidés au coût et ajustée par la suite pour comptabiliser la quote-part de la société dans le résultat net et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée. Lorsque la quote-part de la société dans les pertes d'une entreprise associée excède la participation de la société dans cette entreprise associée, la société cesse de comptabiliser sa quote-part des pertes supplémentaires. Les pertes supplémentaires ne sont comptabilisées que dans la mesure où la société a contracté des obligations juridiques ou implicites ou effectué des paiements pour le compte de l'entreprise associée. Les dividendes reçus d'une entreprise associée sont comptabilisés en réduction de la valeur comptable de la participation.

Une participation dans une entreprise associée est comptabilisée selon la méthode des mises en équivalence à compter de la date à laquelle l'entreprise détenue devient une entreprise associée. Au moment de l'acquisition de la participation dans une entreprise associée, tout excédent du coût de la participation sur la quote-part de la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise détenue qui revient à la société est comptabilisé à titre de goodwill, lequel est inclus dans la valeur comptable de la participation. Tout excédent de la quote-part revenant à la société de la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables sur le coût du placement, après réévaluation, est comptabilisé immédiatement en résultat net dans la période au cours de laquelle le placement est acquis.

m) Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût, y compris les frais de transaction. Après la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués à la juste valeur, qui reflète les conditions du marché à la date de clôture. Les profits ou les pertes résultant des variations de la juste valeur des immeubles de placement sont portés en résultat net dans la période au cours de laquelle ils surviennent, y compris l'incidence fiscale correspondante. La juste valeur est déterminée en fonction des données de marché disponibles. Si les données de marché ne sont pas facilement disponibles sur des marchés moins actifs, la société a recours à d'autres méthodes d'évaluation telles que les prix de transactions récentes ou les flux de trésorerie anticipés.

Les immeubles de placement sont décomptabilisés soit lorsqu'ils ont été cédés, soit lorsqu'ils sont mis hors service de façon permanente et qu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur cession. La différence entre le produit net de la cession et la valeur comptable de l'actif est comptabilisée en résultat net au cours de la période de décomptabilisation.

Les transferts ne sont effectués vers (ou depuis) un immeuble de placement que lorsqu'il y a un changement d'utilisation. Dans le cas d'un transfert d'un immeuble de placement à un bien occupé par son propriétaire, le coût présumé pour la comptabilisation ultérieure correspond à la juste valeur à la date du changement d'utilisation. Si un bien immobilier occupé par son propriétaire devient un immeuble de placement, la société le comptabilise conformément à la méthode décrite au paragraphe Immobilisations corporelles jusqu'à la date du changement d'utilisation. Les profits résultant de la variation de la juste valeur au moment où un bien immobilier cesse d'être occupé par son propriétaire sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global à titre d'excédent de réévaluation avant le transfert.

n) Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives

À la date de passation d'un contrat, la société doit apprécier si celui-ci est un contrat de location ou contient un contrat de location. Un contrat de location existe s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. La société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative pour tous les contrats de location dont la durée est de plus de douze mois. Les contrats de location dont la durée est de moins de douze mois et les charges locatives variables sont passés en charges dans les états consolidés des résultats au moment de l'exécution des modalités relatives à ces charges.

La société évalue son obligation locative à la valeur actualisée des paiements de loyer en cours, dont la valeur actualisée est obtenue au moyen du taux d'intérêt implicite du contrat de location et de la durée du contrat, ajustée pour tenir compte de la certitude raisonnable du renouvellement ou des clauses de résiliation. Si le taux d'intérêt implicite du contrat de location n'est pas facilement disponible, la valeur actualisée des paiements doit être calculée à l'aide du taux d'emprunt marginal de la société. L'obligation locative est par la suite évaluée à l'aide de l'augmentation de la valeur comptable de l'intérêt au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les paiements de loyer sont comptabilisés à titre de diminution de la valeur comptable de l'obligation locative.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au montant de l'obligation locative initiale, ajusté pour tenir compte de tout paiement de loyer effectué à la date de début du contrat de location ou avant cette date, moins les mesures incitatives, les coûts directs initiaux, ou les coûts estimatifs de remise en état de l'actif au titre du droit d'utilisation au terme du contrat de location. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent conformément à la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles de la société décrite à la note 3 k) ou sur la durée du contrat de location, selon la plus courte des deux. S'il existe une certitude raisonnable au début du contrat de location que la société exercera son option d'achat ou qu'elle obtiendra la propriété du bien sous-jacent au terme du contrat de location, la valeur de l'actif au titre du droit d'utilisation est amortie sur la durée d'utilité du bien sous-jacent.

La société réévalue l'obligation locative et l'actif au titre du droit d'utilisation lorsque le contrat de location fait l'objet de modifications importantes.

o) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les marques de commerce, les recettes, les relations clients et les contingents de production de volaille. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur nettes. L'amortissement est constaté dans les états consolidés des résultats selon un mode linéaire sur les durées d'utilité estimées des actifs suivants :

Logiciels	De 3 à 10 ans
Relations clients	De 20 à 25 ans
Recettes	De 5 à 20 ans

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, notamment les marques de commerce et les contingents de production de volaille, sont soumises annuellement à un test de dépréciation au cours du quatrième trimestre et au besoin lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable nette pourrait ne pas être recouvrable. Se reporter à la note 3 j) pour connaître les tests de dépréciation.

Au moment de la comptabilisation d'une immobilisation incorporelle, la société détermine si celle-ci a une durée d'utilité déterminée ou indéterminée. Pour ce faire, la société prend en compte l'utilisation prévue, l'expiration des contrats, la nature de l'actif et si la valeur de l'actif diminue au fil du temps.

p) Régimes d'avantages du personnel

La société offre des avantages postérieurs à l'emploi, sous forme de régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies.

Régimes à prestations définies

La société comptabilise les obligations et les coûts découlant des régimes à prestations définies. Le coût des pensions et autres prestations de retraite acquises par le personnel est établi par calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables posées par la direction quant à la progression des salaires, à l'âge du départ à la retraite, aux taux de mortalité du personnel et à l'inflation de même qu'aux coûts prévus des soins de santé. Une variation de ces hypothèses pourrait avoir une incidence sur la charge de retraite future. La juste valeur des actifs des régimes et la valeur actualisée de l'obligation servent au calcul du montant net du coût financier ou du produit d'intérêts. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies est fondé sur des obligations d'entreprises de grande qualité libellées dans la même monnaie que les prestations qui devraient être versées et selon des durées jusqu'à l'échéance qui correspondent en moyenne à celles des obligations au titre des prestations définies. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer le coût des services rendus au cours de l'exercice est fondé sur des obligations d'entreprises de grande qualité libellées dans la même monnaie que devrait utiliser la société pour verser les prestations d'employeur et selon des durées jusqu'à l'échéance qui correspondent en moyenne à la durée résiduelle attendue de service des employés actifs.

Les gains et les pertes actuariels découlant des variations des actifs et des obligations au titre des régimes à prestations définies sont constatés immédiatement dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Lorsque le calcul donne lieu à un actif net au titre des prestations définies, le montant de l'actif comptabilisé est limité au total des coûts des services passés non comptabilisés et de la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime (le « plafond de l'actif »). Pour calculer la valeur actualisée des avantages économiques, les exigences de financement minimal qui s'appliquent au régime sont prises en compte. Lorsqu'il est prévu que la société ne sera pas en mesure de recouvrer la valeur de l'actif net au titre des prestations définies compte tenu des exigences de financement minimal relatives aux services futurs, cet actif net est réduit au montant du plafond de l'actif. L'effet du plafond de l'actif est constaté dans les autres éléments du résultat global.

Lorsque le paiement futur des exigences de financement minimal liées aux services passés donne lieu à un « surplus » d'actif net au titre des prestations définies ou à l'augmentation d'un surplus, les exigences de financement minimal sont constatées à titre de passif si le surplus ne peut pas être entièrement utilisé comme remboursement ou à des fins de réduction des cotisations futures. La réévaluation de ce passif est constatée dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle cette réévaluation a lieu.

Régimes à cotisations définies

Les obligations de la société au titre des régimes à cotisations définies sont comptabilisées dans les états consolidés des résultats sur les périodes au cours desquelles les services sont rendus par les employés.

Régimes multi-employeurs

La société participe à des régimes multi-employeurs qui sont comptabilisés comme des régimes à cotisations définies. La société n'administre pas ces régimes, l'administration et l'investissement des actifs étant plutôt contrôlés par un conseil de fiduciaires composé de représentants syndicaux et patronaux. La société est tenue de verser des cotisations à ces régimes pour des montants établis aux termes des conventions collectives. Les cotisations versées par la société aux régimes multi-employeurs sont comptabilisées en charges à l'échéance.

q) Rémunération fondée sur des actions

La société a adopté la méthode fondée sur la juste valeur pour comptabiliser la rémunération fondée sur des actions. La juste valeur des options sur actions à la date d'attribution a été estimée à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. La juste valeur des unités d'actions temporairement incessibles (les « UATI »), y compris les unités d'actions liées au rendement, est déterminée selon la juste valeur des actions sous-jacentes à la date d'attribution et à la réalisation attendue des conditions de rendement. La charge de rémunération est constatée sur une base linéaire sur la période prévue d'acquisition des droits relativement à la rémunération fondée sur des actions. La société établit une estimation du nombre d'unités qui devraient être acquises à la date d'attribution et elle révisé cette estimation au besoin si des informations ultérieures indiquent qu'il est probable que le nombre réel d'unités acquises diffère de façon importante de l'estimation initiale. La juste valeur des unités d'actions différées (les « UAD ») est évaluée en fonction de la juste valeur des actions sous-jacentes à la date d'attribution.

La société offre des régimes de rémunération fondée sur des actions qui peuvent être réglés en trésorerie ou au moyen d'instruments de capitaux propres, au gré de la société. Chaque attribution est comptabilisée selon la méthode de comptabilisation au règlement attendu, à la date d'émission. Le règlement attendu est réévalué chaque date de clôture.

r) Comptabilisation des produits

La société tire la plus grande partie de ses produits de la vente de produits au détail et à des clients de services alimentaires de même que de la vente de sous-produits à des clients industriels et agricoles. La société comptabilise les produits tirés de toutes les ventes à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les ventes sont constatées déduction faite de la contrepartie variable des montants estimés de la correction de valeur et des incitatifs à la vente offerts aux clients, s'il est hautement probable que le dénouement ultérieur de l'incertitude relative à la contrepartie variable ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important. Pour toutes les opérations, les produits sont constatés lorsque le contrôle du bien a été transféré, c'est-à-dire au moment où le client reçoit et accepte le produit. Le client reçoit les produits par livraison ou par cueillette. Les modalités de paiement de la société ne sont assorties d'aucune composante de financement importante.

La société n'accepte généralement pas les retours de produits altérés des clients. Pour tenir compte des produits qui ne peuvent pas faire l'objet d'un retour, la société remet, dans certains cas, des indemnités aux clients visant à couvrir les dommages ou la détérioration des aliments, et ces indemnités sont déduites des ventes au moment de la comptabilisation des produits.

La valeur des incitatifs à la vente offerts aux clients est estimée au moyen des tendances historiques et elle est constatée au moment de la vente à titre de réduction des produits. Les incitatifs à la vente comprennent des rabais et programmes promotionnels offerts aux clients de la société. Ces rabais se fondent sur la réalisation d'un volume déterminé ou sur la croissance des niveaux de volumes et sur d'autres activités promotionnelles convenues. Dans les périodes ultérieures, la société fait le suivi de la performance des clients par rapport aux obligations convenues relativement aux programmes d'incitatifs à la vente et apporte tout ajustement aux montants comptabilisés au titre des produits et des incitatifs à la vente, au besoin.

La société conclut des accords de rachat qui représentent les ventes à des tiers et aux termes desquels la société est tenue de racheter les actifs vendus ou un bien qui contient cet élément d'actif dans ses composantes. Ces ventes et les coûts de vente connexes ne sont pas comptabilisés dans les états consolidés des résultats avant leur vente à des tiers.

s) Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt se composent essentiellement des intérêts sur les dettes de la société. Les coûts d'emprunt sont inscrits à l'actif lorsqu'ils sont attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié. La société définit un actif qualifié comme un actif qui nécessite un laps de temps supérieur à six mois avant d'être prêt pour son utilisation prévue. Les coûts d'emprunt liés aux actifs qualifiés sont calculés en fonction de la moyenne des coûts d'emprunt de la société compte non tenu des coûts associés à la décomptabilisation des débiteurs aux termes des programmes de titrisation. Les coûts d'emprunt qui ne sont pas attribuables à un actif qualifié sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés, et présentés dans les charges d'intérêts dans les états consolidés des résultats.

t) Mesures incitatives gouvernementales

Les mesures incitatives gouvernementales ne sont pas comptabilisées jusqu'à ce que la société ait l'assurance raisonnable qu'elle les touchera et qu'elle se conformera à toutes les conditions qui y sont liées. Les mesures incitatives qui visent à compenser les charges ou les pertes encourues par la société sont constatées dans les résultats et sont classées de la même façon que les charges ou les pertes connexes au cours de la même période où les charges ou les pertes sont comptabilisées.

Les mesures incitatives gouvernementales dont la condition principale est que la société doive acheter, construire ou acquérir par tout autre moyen des actifs non courants sont inscrites aux bilans consolidés à titre de déductions de l'immobilisation connexe. Les mesures incitatives sont comptabilisées dans le résultat net sur la durée d'utilité de l'actif à titre de réduction de la charge d'amortissement connexe.

Les mesures incitatives gouvernementales à recevoir qui prennent le caractère d'une créance soit en compensation de charges ou de pertes déjà engagées, soit pour apporter un soutien financier immédiat à la société sans coûts futurs liés, doivent être comptabilisées en résultat net de la période au cours de laquelle la créance devient acquise.

L'avantage tiré d'un prêt public à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché est traité comme une mesure incitative gouvernementale et est évalué comme étant la différence entre le produit perçu et la juste valeur du prêt compte tenu des taux d'intérêt du marché en vigueur.

u) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans les états consolidés des résultats, sauf s'il se rapporte à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

La charge d'impôt exigible correspond au montant de l'impôt sur le résultat payable au titre du bénéfice imposable de la période, d'après les lois fiscales adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture, et elle est ajustée selon les changements d'estimation de la charge d'impôt comptabilisée pour les périodes précédentes. Un passif ou un actif d'impôt exigible est comptabilisé pour l'impôt à payer, ou payé mais récupérable, à l'égard de toutes les périodes à ce jour.

La société utilise la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser l'impôt sur le résultat. Par conséquent, des actifs et des passifs d'impôt différé sont constatés à l'égard des incidences fiscales différées attribuables aux différences entre les valeurs comptables des éléments d'actif et de passif et leur base fiscale respective. Les actifs et passifs d'impôt différé sont calculés selon les taux d'impôt en vigueur ou pratiquement en vigueur qui devraient s'appliquer au revenu imposable des exercices au cours desquels ces différences temporaires sont censées être recouvrées ou réglées, et de la façon dont elles sont censées être recouvrées ou réglées par la vente ou l'utilisation continue. Par ailleurs, l'incidence d'un changement des taux d'impôt sur les actifs et passifs d'impôt différé est imputée à la fois au résultat et au résultat global de la période qui englobe la date à compter de laquelle le changement est en vigueur ou pratiquement en vigueur.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de revenus imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés chaque date de clôture et sont ajustés lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'ils se rapportent à l'impôt sur le résultat prélevé par une même autorité fiscale, et la société a l'intention de régler ses actifs et ses passifs d'impôt exigible sur une base nette.

Des provisions sont constituées à l'égard de l'impôt différé relatif aux différences temporaires découlant des placements dans les filiales, sauf lorsque le renversement des différences temporaires est contrôlé par la société et qu'il est probable que ces différences ne se renverseront pas dans un avenir prévisible.

v) Prises de position comptables publiées mais non encore en vigueur

IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*, visant à améliorer la présentation des informations sur la performance financière. L'IFRS 18 remplace la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*. Elle reprend telles quelles de nombreuses dispositions de l'IAS 1 et introduit d'importants changements à la structure de l'état du résultat net des sociétés, une discipline et une transparence accrues dans la présentation des mesures de la performance choisies par la direction, souvent appelées « mesures non conformes aux PCGR », ainsi qu'une plus grande ventilation, plutôt qu'un regroupement d'éléments dans un seul poste. L'IFRS 18 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027 et prévoit une exigence de retraitement rétrospectif. Une application anticipée est permise. La société a actuellement l'intention de l'adopter dans ses états financiers intermédiaires consolidés à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2027. La société n'a toujours pas évalué l'incidence de l'adoption de la norme sur ses états financiers consolidés.

Toutes les autres normes IFRS et modifications émises mais non encore en vigueur ont été évaluées par la société et on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence significative sur les états financiers consolidés.

4. COMPTES DÉBITEURS

	Aux 31 décembre	
	2025	2024
Créances clients	106 858 \$	130 409 \$
Moins : correction de valeur pour créances douteuses	(1 610)	(2 119)
Créances clients, montant net	105 248 \$	128 290 \$
Autres débiteurs		
Taxes à la consommation à recevoir	15 064	13 911
Montant à recevoir du gouvernement	3 283	11 096
Autres	15 480	17 622
	139 075 \$	170 919 \$

Le tableau suivant illustre l'âge des créances clients :

	Aux 31 décembre	
	2025	2024
En règle	74 091 \$	97 968 \$
En souffrance depuis 0 jour à 30 jours	24 312	23 640
En souffrance depuis 31 à 60 jours	4 925	2 578
En souffrance depuis plus de 60 jours	3 530	6 223
	106 858 \$	130 409 \$

Les créances clients sont dépréciées lorsque les flux de trésorerie estimatifs futurs sont inférieurs aux flux de trésorerie contractuels. Le montant de la perte de valeur tient compte de la situation financière du client, des paiements en souffrance, des biens donnés en garantie et de l'assurance-crédit sur les créances clients.

La société a vendu certaines de ses créances clients aux termes d'un programme de titrisation, comme il en est question à la note 27.

Le programme de titrisation exige que la vente de créances clients soit traitée à titre de vente du point de vue comptable et, ainsi, les créances clients vendues aux termes de ce programme ont été décomptabilisées dans les bilans consolidés aux 31 décembre 2025 et 2024.

5. STOCKS

	Aux 31 décembre	
	2025	2024
Matières premières	61 185 \$	60 552 \$
Travaux en cours	38 391	46 926
Produits finis	250 149	319 529
Emballage	34 738	32 893
Pièces de rechange	87 833	93 498
	472 296 \$	553 398 \$

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, des stocks de 3 057,9 millions de dollars (2 879,2 millions de dollars en 2024 – chiffres retraités afin d'exclure les activités abandonnées) ont été passés en charges dans le coût des marchandises vendues.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les stocks ont été réduits de 9,0 millions de dollars (16,2 millions de dollars au 31 décembre 2024) par suite de dépréciations pour les ramener à la valeur nette de réalisation. Les dépréciations sont incluses dans le montant qui a été comptabilisé en charges dans le coût des marchandises vendues.

6. ACTIFS BIOLOGIQUES

	Stocks de porc		Stocks de volaille		Total
	Stocks commerciaux	Souches parentales	Stocks commerciaux	Souches parentales	
Solde au 31 décembre 2024	124 356 \$	34 547	6 100	4 396	169 399 \$
Entrées et achats	325 545	5 020	79 722	5 747	416 034
Amortissement	—	(7 071)	—	(5 650)	(12 721)
Variation de la juste valeur, montant réalisé	(12 544)	—	—	—	(12 544)
Variation de la juste valeur, montant latent	15 984	—	—	—	15 984
Conditionnement supplémentaire et ventes	(330 672)	—	(79 394)	—	(410 066)
Cession des activités du secteur du porc (note 22)	(122 669)	(32 496)	—	—	(155 165)
Solde au 31 décembre 2025	— \$	—	6 428	4 493	10 921 \$

	Stocks de porc		Stocks de volaille		Total
	Stocks commerciaux	Souches parentales	Stocks commerciaux	Souches parentales	
Solde au 31 décembre 2023	69 048 \$	36 054	5 930	3 885	114 917 \$
Entrées et achats	433 759	8 620	77 626	5 922	525 927
Amortissement	—	(10 127)	—	(5 411)	(15 538)
Variation de la juste valeur, montant réalisé	51 039	—	—	—	51 039
Variation de la juste valeur, montant latent	12 543	—	—	—	12 543
Conditionnement supplémentaire et ventes	(442 033)	—	(77 456)	—	(519 489)
Solde au 31 décembre 2024	124 356 \$	34 547	6 100	4 396	169 399 \$

Au 31 décembre 2024, les stocks de porc totalisaient environ 0,9 million de porcs vivants. Au 31 octobre 2025, la totalité des stocks de porcs, soit environ 1,0 million de porcs vivants, a été cédée dans le cadre de la scission des activités du secteur du porc de la société. Au cours des périodes précédant la transaction de scission, la quasi-totalité des stocks de porcs a été transférée directement dans les activités de transformation primaire de la société.

Au 31 décembre 2025, les stocks de volaille s'établissaient à environ 8,7 millions d'œufs et à environ 0,2 million d'oiseaux (8,6 millions d'œufs et 0,2 million d'oiseaux en 2024). La quasi-totalité des stocks de volaille a été transférée directement dans les activités de transformation primaire de la société.

La variation de la juste valeur des stocks commerciaux de porcs au cours de l'exercice s'est traduite par un gain de 3,4 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (perte de 63,6 millions de dollars en 2024) qui a été inscrite dans le bénéfice lié aux activités abandonnées.

Les données alimentant les techniques d'évaluation de la juste valeur des stocks commerciaux de porcs ont été classées dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

La société utilise la méthode de comparaison avec les données du marché pour déterminer la juste valeur de ses stocks commerciaux de porcs. Le modèle d'évaluation est fondé sur le cours de marché des stocks de porc d'âge, de poids, de race et de qualité génétique similaires. Le modèle utilise le cours de marché en dollars américains selon le poids de la coupe, ajusté en fonction du cours de change, de la conversion des livres en kilogrammes et de données non observables importantes précises, y compris un ajustement au titre de l'indice de qualité et un facteur de conversion lié au marché, comme il en est question ci-après.

L'ajustement au titre de l'indice de qualité consiste à ajuster la valeur selon la qualité relative de la viande de porc transformée en fonction du rendement de viande maigre (soit le ratio entre la graisse et les muscles) et le poids total. Les ajustements au titre de la qualité ont varié de 6,8 % à 7,1 % au cours de l'exercice (6,7 % à 7,1 % en 2024). Un pourcentage élevé (bas) de l'ajustement au titre de l'indice de qualité entraînera une augmentation (diminution) de la juste valeur marchande des stocks commerciaux de porc.

Le facteur de conversion lié au marché correspond à un ajustement au marché visant à actualiser la méthode de calcul du prix de marché en dollars américains pour passer à un modèle d'établissement des prix en dollars canadiens. Le facteur de conversion lié au marché connaît très peu de fluctuation. Un facteur élevé (bas) de conversion du marché entraînera une augmentation (diminution) de la juste valeur marchande des stocks commerciaux de porc.

Les stocks commerciaux de volaille sont évalués au coût, qui constitue un indice de la juste valeur dans les cas où il y a eu peu de transformation biologique depuis le coût initial ou lorsqu'il est prévu que la transformation biologique n'aura pas d'incidence importante sur le prix.

Lorsqu'il n'existe pas de cours du marché fiables pour les souches parentales, celles-ci sont évaluées au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. Il n'existe pas de marché liquide actif pour les souches parentales puisqu'elles sont rarement vendues.

Les activités de la société liées aux actifs biologiques peuvent subir les répercussions de propagations de maladies frappant le bétail. Pour atténuer ce risque, la société contrôle la santé de son cheptel, et son réseau de production de bétail fait fond sur des procédés de biosécurité rigoureux et des programmes de formation du personnel.

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Bâtiments	Machines et équipements	En cours de construction	Total
Coût	41 150 \$	1 503 303	1 679 668	54 000	3 278 121 \$
Amortissement cumulé	—	(446 427)	(1 115 324)	—	(1 561 751)
Solde au 31 décembre 2025, montant net	41 150 \$	1 056 876	564 344	54 000	1 716 370 \$

	Terrains	Bâtiments	Machines et équipements	En cours de construction	Total
Coût	57 064 \$	1 869 312	2 067 682	48 212	4 042 270 \$
Amortissement cumulé	—	(566 336)	(1 352 767)	—	(1 919 103)
Solde au 31 décembre 2024, montant net	57 064 \$	1 302 976	714 915	48 212	2 123 167 \$

Le tableau qui suit présente les variations dans la valeur comptable nette des immobilisations corporelles en 2025 et en 2024.

	Terrains	Bâtiments	Machines et équipements	En cours de construction	Total
Solde au 31 décembre 2024, montant net	57 064 \$	1 302 976	714 915	48 212	2 123 167 \$
Ajouts	—	—	—	115 622	115 622
Transferts depuis les immobilisations corporelles en cours de construction	—	23 853	60 698	(84 551)	—
Dépréciation	—	—	(2 261)	—	(2 261)
Règlements ⁱ⁾	—	—	—	(765)	(765)
Amortissement	—	(62 100)	(124 214)	—	(186 314)
Écart de conversion	(75)	(3 942)	(3 367)	(83)	(7 467)
Réévaluation de terrains et de bâtiments	4 463	—	—	—	4 463
Transferts vers les immeubles de placement	(5 000)	—	—	—	(5 000)
Cession des activités du secteur du porc (note 22)	(15 302)	(202 581)	(77 642)	(23 800)	(319 325)
Autres ⁱⁱ⁾	—	(1 330)	(3 785)	(635)	(5 750)
Solde au 31 décembre 2025, montant net	41 150 \$	1 056 876	564 344	54 000	1 716 370 \$

	Terrains	Bâtiments	Machines et équipements	En cours de construction	Total
Solde au 31 décembre 2023, montant net	58 203 \$	1 361 744	772 353	59 410	2 251 710 \$
Ajouts	—	—	—	86 313	86 313
Transferts depuis les immobilisations corporelles en cours de construction	107	12 882	82 575	(95 564)	—
Dépréciation	—	—	(667)	—	(667)
Règlement ⁱ⁾	—	—	—	(1 514)	(1 514)
Amortissement	—	(67 456)	(143 119)	—	(210 575)
Écart de conversion	130	6 996	6 000	182	13 308
Réévaluation de terrains et de bâtiments	(156)	(4 956)	—	—	(5 112)
Transferts vers les immeubles de placement	(1 220)	(5 680)	—	—	(6 900)
Autres ⁱⁱ⁾	—	(554)	(2 227)	(615)	(3 396)
Solde au 31 décembre 2024, montant net	57 064 \$	1 302 976	714 915	48 212	2 123 167 \$

ⁱ⁾ Au cours de l'exercice, la société a réglé des poursuites juridiques antérieures, ce qui a entraîné des règlements en trésorerie.

ⁱⁱ⁾ Comprennent les éliminations et les autres ajustements.

Coûts d'emprunt

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, des coûts d'emprunt totalisant 1,0 million de dollars ont été inscrits à l'actif (1,0 million de dollars en 2024), à l'aide d'un taux de capitalisation moyen de 5,7 % (7,5 % en 2024).

8. ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION

La société conclut des contrats de location pour les terrains, les bâtiments, les véhicules et les machines et équipements dans ses activités d'exploitation quotidiennes.

Les contrats de location pour les terrains et les bâtiments comprennent la location des espaces de bureau, des installations de production et de distribution ainsi que les porcheries. Les baux ont des durées variées, mais sont généralement de cinq ans et peuvent inclure de nombreuses options de renouvellement.

Les contrats de location de véhicules comprennent principalement la location des véhicules des employés. Les contrats de location de véhicules d'employés ont une durée initiale de trois ans. Aux termes des contrats de location de véhicules d'employés, la société est tenue de payer au bailleur une valeur résiduelle garantie équivalant à la valeur du véhicule loué à l'échéance du contrat de location. Au 31 décembre 2025, les valeurs résiduelles garanties sur les véhicules des employés totalisaient 3,0 millions de dollars (4,2 millions de dollars en 2024).

Les contrats de location de machines et d'équipements comprennent la location de machines de production et de matériel informatique. Les contrats de location ont des durées et des structures variées et n'excèdent généralement pas dix ans.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont composés de ce qui suit :

	Terrains et bâtiments	Véhicules	Machines et équipements	Total
Coût	142 098 \$	8 560	3 320	153 978 \$
Amortissement cumulé	(76 564)	(3 685)	(2 547)	(82 796)
Solde au 31 décembre 2025, montant net	65 534 \$	4 875	773	71 182 \$

	Terrains et bâtiments	Véhicules	Machines et équipements	Total
Coût	273 907 \$	10 851	6 184	290 942 \$
Amortissement cumulé	(120 337)	(4 715)	(4 968)	(130 020)
Solde au 31 décembre 2024, montant net	153 570 \$	6 136	1 216	160 922 \$

Les tableaux qui suivent présentent les variations du solde net des actifs au titre de droits d'utilisation au cours de 2025 et de 2024.

	Terrains et bâtiments	Véhicules	Machines et équipements	Total
Solde au 31 décembre 2024, montant net	153 570 \$	6 136	1 216	160 922 \$
Ajouts	15 961	4 984	199	21 144
Amortissement	(24 203)	(3 755)	(560)	(28 518)
Sorties, mises hors service et autres	(92)	(771)	(13)	(876)
Écart de conversion	(163)	1	—	(162)
Cession des activités du secteur du porc (note 22)	(79 539)	(1 720)	(69)	(81 328)
Solde au 31 décembre 2025, montant net	65 534 \$	4 875	773	71 182 \$

	Terrains et bâtiments	Véhicules	Machines et équipements	Total
Solde au 31 décembre 2023, montant net	146 636 \$	5 607	2 367	154 610 \$
Ajouts	37 963	4 387	4	42 354
Amortissement	(29 379)	(3 447)	(1 156)	(33 982)
Sorties, mises hors service et autres	(2 015)	(408)	—	(2 423)
Écart de conversion	365	(3)	1	363
Solde au 31 décembre 2024, montant net	153 570 \$	6 136	1 216	160 922 \$

Les obligations locatives liées aux actifs au titre de droits d'utilisation de la société sont décrites à la note 17.

9. PLACEMENTS

	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Participation dans une entreprise associée	113 595 \$	— \$
Placements de portefeuille	8 235	11 983
Autres placements	—	780
	121 830 \$	12 763 \$

Participation dans une entreprise associée

Le 1^{er} octobre 2025, la société a mené à terme la scission de ses activités du secteur du porc, ce qui a entraîné une perte de contrôle. À la suite de la transaction, les anciennes activités porcines de la société sont devenues les activités de Canada Packers Inc. (« Canada Packers »), société ouverte canadienne indépendante inscrite à la cote de la TSX. Dans le cadre de la scission, la société a conservé une participation de 16 % dans Canada Packers et a conclu un accord d'approvisionnement, ainsi que d'autres ententes, avec Canada Packers. Ces ententes permettent à la société d'avoir accès à un approvisionnement stable de produits du porc utilisés dans le cadre de ses activités. De plus amples renseignements ont été déposés sur SEDAR+, sous le profil de Canada Packers.

Bien que la société détienne moins de 20 % des titres de capitaux propres de Canada Packers, elle exerce son influence notable en raison de sa présence au conseil d'administration de Canada Packers et de ses transactions importantes conclues dans le cadre d'ententes signées aux fins de la scission. Par conséquent, la participation conservée est comptabilisée comme une participation dans une entreprise associée selon la méthode de la mise en équivalence.

Les informations financières résumées de Canada Packers et le rapprochement de ses actifs nets avec la valeur comptable de la participation de la société se présentent comme suit :

	Au 31 décembre 2025
Actifs courants	410 357 \$
Actifs non courants	513 579
Passifs courants	154 020
Passifs non courants	497 932
Actif net de l'entreprise associée	271 984 \$
Participation sous forme de capitaux propres de la société dans l'entreprise associée (%)	16 %
Participation sous forme de capitaux propres de la société dans l'entreprise associée	43 517 \$
Transactions cumulatives de l'entreprise associée avec d'autres porteurs de capitaux propres	55
Ajustement de la juste valeur des actifs à long terme	54 433
Goodwill	15 590
Valeur comptable de la participation dans l'entreprise associée	113 595 \$

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025
Produits	429 408 \$
Bénéfices	23 167 \$
Autres éléments du résultat global	970
Total du résultat global	24 137 \$
Dividendes reçus de l'entreprise associée	1 094 \$

Les variations de la valeur comptable de la participation dans l'entreprise associée en 2025 se présentent comme suit :

Solde au 31 décembre 2024	— \$
Ajouts	113 646
Quote-part du total du résultat global de l'entreprise associée	3 862
Amortissement de l'ajustement de la juste valeur des actifs à long terme	(2 819)
Dividendes reçus	(1 094)
Solde au 31 décembre 2025	113 595 \$

Placements de portefeuille

La société détient des placements en actions à long terme stratégiques dans des sociétés privées, dont les titres ne sont pas négociés sur un marché actif. La juste valeur de ces placements est déterminée au moyen des informations du marché et des informations financières disponibles, ce qui peut comprendre les états financiers, les projections de l'entreprise et les justifications de transactions externes touchant les capitaux propres de l'entreprise privée en question. Les variations de la juste valeur des placements de portefeuille sont constatées dans les autres éléments du résultat global, puisque cela représente le mieux la position de la société qui vise à conserver une participation à long terme dans ces entreprises.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la société a inscrit une réduction de la juste valeur de 3,4 millions de dollars (4,0 millions de dollars en 2024) à l'égard de ses placements de portefeuille, qui a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Aucun dividende n'a été reçu relativement aux placements de portefeuille pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024.

10. IMMEUBLES DE PLACEMENT

	Au 31 décembre 2025
Solde au 31 décembre 2024, montant net	42 588 \$
Transferts depuis les actifs détenus en vue de la vente	20 900
Cession des activités du secteur du porc (note 22)	(6 900)
Transferts depuis les immobilisations corporelles	5 000
Variation de la juste valeur	(5 932)
Solde au 31 décembre 2025, montant net	55 656 \$
	Au 31 décembre 2024
Solde au 31 décembre 2023, montant net	57 144 \$
Transferts depuis les immobilisations corporelles	6 900
Transferts vers les actifs détenus en vue de la vente	(22 400)
Variation de la juste valeur	944
Solde au 31 décembre 2024, montant net	42 588 \$

Au 31 décembre 2025, la juste valeur des biens immobiliers était fondée sur les informations obtenues auprès d'un évaluateur indépendant accrédité, et déterminée à l'aide de la méthode de comparaison avec les données du marché qui reflète les prix de transactions récentes pour des biens immobiliers similaires dans les mêmes zones géographiques. Lors de l'estimation de la juste valeur des biens immobiliers, on considère que l'utilisation optimale reflète l'utilisation actuelle. L'évaluation de la juste valeur des immeubles de placement a été classée au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs en raison des données utilisées dans les techniques d'évaluation. Il n'y a eu aucun changement dans les techniques d'évaluation utilisées au cours de l'année, et il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux.

Les immeubles de placement de la société n'ont pas généré de revenus locatifs significatifs et n'ont pas occasionné de dépenses significatives pour l'exercice à l'étude ou pour l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la société a transféré son usine de transformation du porc de Winnipeg dans les immeubles de placement. Ces biens immobiliers ont été comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles jusqu'à la date du changement d'utilisation et ont été réévalués à la juste valeur avant d'être transférés dans les immeubles de placement. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, une aire de stationnement située à Toronto, en Ontario, qui était auparavant classée comme un immeuble de placement a été réévaluée et transférée dans les actifs détenus en vue de la vente, puisque la société a entamé des négociations avec un nouvel acheteur potentiel.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, l'aire de stationnement située à Toronto, en Ontario, qui était auparavant classée comme un actif détenu en vue de la vente a été transféré de nouveau dans les immeubles de placement, la vente n'étant plus considérée comme probable. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la société a transféré son usine de volaille de Brandford dans les immeubles de placement lorsqu'elle a fermé. Le bien immobilier a été comptabilisé en tant qu'immobilisation corporelle jusqu'à la date du changement d'utilisation et il a été réévalué à la juste valeur avant d'être transféré dans les immeubles de placement. Le 1^{er} octobre 2025, l'usine de fabrication de produits du porc de Winnipeg a été cédée dans le cadre de la scission des activités du secteur du porc de la société.

11. AVANTAGES DU PERSONNEL

La société est le promoteur de régimes de retraite à prestations définies pour les employés au Canada, soit des régimes fin de carrière, des régimes salaires de carrière, des régimes fondés sur les années de service ou une combinaison de ces régimes. La société est également le promoteur d'un régime fin de carrière à prestations définies au Royaume-Uni qui n'admet plus de nouveaux participants et dans lequel les participants n'accumulent plus de droits à prestations. Les cotisations aux régimes à prestations définies doivent être versées dans des fonds gérés séparément. Certains employés retraités sont couverts par un régime d'avantages complémentaires de retraite qui fournit une assurance vie et prévoit le remboursement de certains frais médicaux.

Au Canada, le régime est régi par les lois sur les régimes de retraite de l'Ontario. Au Royaume-Uni, le régime est régi par les lois en matière d'emploi du Royaume-Uni.

Aux termes de sa politique de capitalisation des régimes de retraite, la société effectue des cotisations minimales suffisantes, afin de satisfaire aux exigences réglementaires locales en matière de capitalisation. Pour ce qui est des régimes de retraite à prestations définies de la société, les organismes de réglementation locaux déterminent les exigences minimales en matière de capitalisation ou approuvent les plans de capitalisation que lui soumet la société. À la lumière d'évaluations actuarielles et d'autres facteurs, la société peut, de temps à autre, verser des cotisations discrétionnaires supplémentaires. Les cotisations versées en vue de combler les obligations inhérentes aux régimes ont été comptabilisées dans les comptes d'actifs ou de passifs dans les bilans consolidés. Les évaluations actuarielles visant les régimes de retraite à prestations définies de la société sont effectuées en fonction de la réglementation en vigueur dans les territoires où les régimes s'appliquent.

Dans le cadre de la transaction de scission, un régime de retraite distinct a été établi pour les exploitations porcines. Ce régime de retraite est en fait responsable des obligations au titre des prestations définies liées aux membres du personnel du secteur du porc et d'une partie proportionnelle des actifs des régimes de retraite en fonction des passifs de solvabilité attribuables aux membres du personnel du secteur du porc. Par conséquent, la société a décomptabilisé un passif net au titre des prestations de retraite de 1,9 million de dollars, ce qui représente la juste valeur des actifs et des passifs à la date de la scission qui faisaient partie du régime distinct ou qui y seront transférés. Ces actifs et obligations seront tous transférés du régime de retraite établi en attendant l'approbation réglementaire finale.

Le 1^{er} décembre 2025, le régime de retraite a acheté des rentes rachetables pour environ 4 200 participants avec une prime de 494,0 millions de dollars. Le rachat élimine de fait toutes les obligations juridiques ou implicites supplémentaires à l'égard de la portion des prestations assurées aux termes des régimes de retraite à prestations définies de la société. Par suite de la transaction, la société a comptabilisé un profit sur règlement non récurrent de 35,5 millions de dollars à titre d'autres produits dans l'état consolidé du résultat net. L'assureur émettra des polices individuelles et commencera à verser des prestations de retraite mensuelles en 2026.

Le tableau suivant présente une vue d'ensemble des données sur les régimes à prestations définies de la société aux 31 décembre.

	Avantages complé- mentaires de retraite	Régimes de retraite	Total de 2025	Avantages complé- mentaires de retraite	Régimes de retraite	Total de 2024
Actifs du régime						
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	— \$	914 445	914 445 \$	— \$	927 484	927 484 \$
Produits d'intérêts	—	38 492	38 492	—	42 316	42 316
Gains actuariels (pertes actuarielles) ¹⁾	—	(15 959)	(15 959)	—	2 225	2 225
Cotisations de l'employeur	—	6 642	6 642	—	7 224	7 224
Cotisations des employés	—	2 984	2 984	—	3 218	3 218
Prestations versées	—	(64 706)	(64 706)	—	(65 946)	(65 946)
Charges administratives	—	(2 337)	(2 337)	—	(2 076)	(2 076)
Cession des activités du secteur du porc (note 22)	—	(66 403)	(66 403)	—	—	—
Règlement lié au rachat	—	(493 984)	(493 984)	—	—	—
Juste valeur à la clôture de l'exercice	— \$	319 174	319 174 \$	— \$	914 445	914 445 \$
Obligations au titre des prestations définies :						
Solde à l'ouverture de l'exercice	(34 627) \$	(918 059)	(952 686) \$	(36 100) \$	(927 343)	(963 443) \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(29)	(10 098)	(10 127)	(30)	(10 933)	(10 963)
Coût financier	(1 524)	(38 963)	(40 487)	(1 592)	(42 341)	(43 933)
Prestations versées à même les actifs des régimes	—	64 706	64 706	—	65 946	65 946
Prestations versées directement par la société	2 740	4 367	7 107	2 834	1 838	4 672
Gains actuariels (pertes actuarielles) – expérience	1 195	—	1 195	261	(9)	252
Gains actuariels (pertes actuarielles) – hypothèses financières	748	12 230	12 978	—	(158)	(158)
Cotisations des employés	—	(2 984)	(2 984)	—	(3 218)	(3 218)
Prestations spéciales de cessation d'emploi	—	—	—	—	(950)	(950)
Réductions des régimes	—	—	—	—	(891)	(891)
Cession des activités du secteur du porc (note 22)	—	68 259	68 259	—	—	—
Règlement lié au rachat	—	529 514	529 514	—	—	—
Solde à la clôture de l'exercice	(31 497) \$	(291 028)	(322 525) \$	(34 627) \$	(918 059)	(952 686) \$
Obligation non capitalisée	(31 497) \$	(22 430)	(53 927) \$	(34 627) \$	(26 042)	(60 669) \$
Obligation capitalisée ¹⁾	—	(268 598)	(268 598)	—	(892 017)	(892 017)
Total de l'obligation au titre des prestations	(31 497) \$	(291 028)	(322 525) \$	(34 627) \$	(918 059)	(952 686) \$
Autres	— \$	(2 179)	(2 179) \$	— \$	(1 725)	(1 725) \$
Obligations nettes au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	(31 497) \$	25 967	(5 530) \$	(34 627) \$	(5 339)	(39 966) \$

¹⁾ Rendement des actifs des régimes supérieur (inférieur) au taux d'actualisation.

Les montants comptabilisés aux bilans consolidés se détaillaient ainsi :

	2025	2024
Actifs au titre des avantages du personnel	50 576 \$	22 429 \$
Passifs au titre des avantages du personnel	56 106	62 395
Passifs au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice, montant net	(5 530) \$	(39 966) \$

Charge au titre des prestations de retraite comptabilisée dans les résultats:

	2025	2024 ⁱ⁾
Coût des services rendus au cours de l'exercice – régimes à prestations définies	7 679 \$	6 589 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice – régimes à cotisations définies et multi-employeurs	16 026	15 509
Coût financier, montant net	471	25
Charges administratives	2 337	2 076
Réduction des régimes ⁱⁱ⁾	—	891
Prestations spéciales de cessation d'emploi ⁱⁱ⁾	—	950
Gain sur règlement lié au rachat	(35 530)	—
Charge au titre des prestations de retraite, montant net	(9 017) \$	26 040 \$

ⁱ⁾ Chiffres retraités (voir note 22).

ⁱⁱ⁾ Inclues dans les frais de restructuration de l'exercice.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la société a passé en charges des salaires de 653,5 millions de dollars (646,4 millions de dollars en 2024 – retraité pour exclure les activités abandonnées), compte non tenu des avantages de retraite et des avantages complémentaires de retraite.

Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (avant l'impôt sur le résultat) se détaillaient ainsi :

	2025	2024
Gain actuariel (perte actuarielle)	(503) \$	2 508 \$

Le tableau suivant présente les principales hypothèses actuarielles retenues pour le calcul de l'obligation de la société au titre des prestations définies.

	2025	2024
Taux d'actualisation à la clôture de la période	4,90 %	4,60 %
Taux d'augmentation de la rémunération	2,75 %	2,75 %

Les actifs des régimes étaient composés de ce qui suit :

	Aux 31 décembre	
	2025	2024
Titres de capitaux propres	17 %	9 %
Titres de créance	50 %	77 %
Immobilier et infrastructure	32 %	13 %
Autres placements et trésorerie	1 %	1 %
	100 %	100 %

Au 31 décembre 2025, les actifs des régimes de la société étaient investis dans des fonds en gestion commune qui détiennent des titres de capitaux propres, des titres de créance et d'autres titres non cotés sur un marché actif.

Charge au titre des avantages complémentaires de retraite comptabilisée dans le résultat :

	2025	2024
Coût des services rendus au cours de la période	29 \$	30 \$
Coût financier	1 524	1 592
Charges au titre des avantages complémentaires de retraite	1 553 \$	1 622 \$

Une variation des principales hypothèses aurait l'incidence suivante :

Hypothèse actuarielle		Augmentation (diminution) des obligations au titre des prestations définies				
		Sensibilité	Total des prestations de retraite	Avantages complémentaires de retraite	Total	
Taux d'actualisation à la clôture de la période	4,90 %	0,25 % diminution	10 719 \$	666	11 385 \$	
		0,25 % augmentation	(9 499) \$	(610)	(10 109) \$	
Taux d'augmentation de la rémunération	2,75 %	0,50 % augmentation	1 263 \$	s. o.	1 263 \$	
Mortalité	100 % de la table de mortalité des retraités canadiens du secteur privé de 2014, avec projection générationnelle utilisant l'échelle MI-2017	Augmentation de un an de l'espérance de vie des participants	7 315 \$	1 217	8 532 \$	
Intrants sur les obligations au titre des prestations définies					Dates d'évaluation :	
Charge pour l'exercice 2025					31 décembre 2024	
Bilan					31 décembre 2025	

L'échéance attendue moyenne des obligations au titre des prestations de retraite est de 15,4 ans (11,7 ans en 2024).

Pour 2026, la société prévoit cotiser à hauteur de 29,3 millions de dollars aux régimes de retraite, y compris les régimes à prestations définies, les régimes à cotisations définies et les régimes multi-employeurs.

Gouvernance et gestion des risques

La société administre ses régimes de retraite par l'entremise de son conseil d'administration. Le conseil d'administration de la société a établi une structure de gouvernance et a délégué au Comité d'audit et au Comité consultatif sur le placement des fonds de retraite tout ce qui a trait au placement des fonds. Le conseil d'administration de la société a autorisé le Comité de la politique des régimes de retraite et de leur administration à apporter des modifications aux documents qui régissent les régimes de retraite. Ces modifications, de nature administrative ou ayant trait à la conformité, sont liées aux conventions collectives conclues par la société ou ont une incidence financière minimale sur les régimes.

Afin d'assumer leurs responsabilités, le Comité d'audit et le Comité consultatif sur le placement des fonds de retraite peuvent confier des fonctions ou des responsabilités à des employés de la société, le cas échéant. Le Comité d'audit et le Comité consultatif sur le placement des fonds de retraite peuvent faire appel à des experts indépendants relativement à certaines activités liées aux fonds. Le Comité d'audit et le Comité consultatif sur le placement des fonds de retraite, qui demeurent responsables de ces activités, font appel à du personnel compétent pour accomplir ces activités tout en faisant un suivi des activités entreprises par le personnel choisi.

Les actifs des régimes sont principalement investis dans des fonds de placement bien diversifiés afin de respecter les limites fixées par la réglementation en vigueur dans les territoires où les régimes s'appliquent. Aux termes des critères additionnels en matière de diversification énoncés dans les documents qui régissent les fonds, les investissements doivent être partagés entre des capitaux propres et des titres à revenu fixe. Il n'y a donc pas de concentration importante de risque.

Régime multi-employeurs

La société contribue au régime de retraite des employés de commerce du Canada qui est un régime multi-employeurs à prestations définies à l'intention des employés qui sont membres du syndicat des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC Canada). Il s'agit d'un régime d'envergure offert aux travailleurs syndiqués de nombreuses sociétés au Canada. En raison de leur taille et du nombre d'employeurs qui y contribuent, il n'est pas possible de recueillir les données nécessaires à la comptabilisation de ces cotisations à titre de régime à prestations définies dans les états financiers de la société. La charge au titre des prestations de retraite comprend une tranche de 0,1 million de dollars (0,2 million de dollars en 2024) ayant trait aux cotisations versées à ce régime. Pour l'exercice 2026, la société prévoit cotiser 0,1 million de dollars à ce régime.

12. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt sur le résultat liée aux activités poursuivies se détaille comme suit :

	2025	2024
(Recouvrement) charge d'impôt exigible		
Exercice en cours	96 656 \$	(630) \$
	96 656 \$	(630) \$
(Recouvrement) charge d'impôt différé		
Naissance et résorption des différences temporaires	(36 422) \$	5 250 \$
Changement de taux d'impôt	(600)	(1 050)
	(37 022) \$	4 200 \$
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat	59 634 \$	3 570 \$

Rapprochement du taux d'impôt effectif

La charge d'impôt sur le résultat liée aux activités poursuivies est différente du montant qui serait obtenu en appliquant le taux d'impôt combiné fédéral-provincial prévu par la loi, en raison de ce qui suit :

	2025	2024
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat selon le taux combiné prévu par la loi de 26,2 % (26,2 % en 2024)	27 138 \$	(2 174) \$
Augmentation (diminution) de l'impôt sur le résultat résultant de ce qui suit :		
Avantage fiscal non comptabilisé lié à des pertes	5 331	5 737
Décomptabilisation d'une portion de l'actif d'impôt différé sur les pertes d'exploitation nettes	25 809	—
Partie non imposable des gains en capital	(2 038)	(1 326)
Taux d'impôt différents dans d'autres territoires	1 801	787
Crédit d'impôt pour la fabrication et la transformation	(1 284)	(102)
Charges non déductibles et coûts de transaction	1 392	24
Rémunération fondée sur des actions	1 292	1 639
Réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé	(600)	(1 050)
Ajustement à la charge d'impôt des exercices précédents	1 300	(50)
Autres	(507)	85
	59 634 \$	3 570 \$

Impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global lié aux activités poursuivies

	2025	2024
Excédent de réévaluation	1 200 \$	— \$
Instruments financiers dérivés	1 873	(4 795)
Ajustements des régimes de retraite	(125)	600
	2 948 \$	(4 195) \$

Les composantes de la charge d'impôt sur le résultat relativement aux activités abandonnées se détaillent comme suit :

	2025	2024
Charge (recouvrement) d'impôt exigible		
Exercice en cours	31 058 \$	14 249 \$
	31 058 \$	14 249 \$
Charge (recouvrement) d'impôt différé		
Naissance et résorption des différences temporaires	(555) \$	26 451 \$
	(555) \$	26 451 \$
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt	30 503 \$	40 700 \$

Impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global lié aux activités abandonnées

	2025	2024
Instruments dérivés	408 \$	(654) \$
Ajustements des régimes de retraite	(325)	—
	83 \$	(654) \$

Actifs et passifs d'impôt différé*Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés*

La société a comptabilisé des actifs d'impôt différé d'environ 62,3 millions de dollars (119,1 millions de dollars en 2024) à l'égard essentiellement des déductions futures au titre des avantages du personnel, des pertes fiscales et des déductions reportées et des charges de restructuration. La comptabilisation de ces actifs d'impôt différé est fondée sur l'estimation de la société voulant qu'elle dégage un bénéfice imposable suffisant pour pouvoir utiliser pleinement ses pertes fiscales au cours de périodes de report appropriées.

La société a comptabilisé des passifs d'impôt différé d'environ 310,4 millions de dollars (397,7 millions de dollars en 2024), à l'égard essentiellement de l'amortissement aux fins de l'impôt supérieur au cumul de l'amortissement comptabilisé, aux ajustements des activités agricoles utilisant la comptabilité de caisse et à l'excédent de la valeur comptable sur le coût fiscal des immobilisations incorporelles.

	Aux 31 décembre	
	2025	2024
Actifs d'impôt différé :		
Report en avant de pertes fiscales et de déductions	54 655 \$	85 587 \$
Charges à payer	2 996	4 903
Avantages du personnel	4 670	10 013
Autres	—	18 605
	62 321 \$	119 108 \$
Passifs d'impôt différé :		
Immobilisations corporelles	268 835 \$	317 875 \$
Activités agricoles utilisant la comptabilité de caisse	3 786	32 496
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	25 905	47 286
Autres	11 901	—
	310 427 \$	397 657 \$
Classement dans les états financiers consolidés en tant que :		
Actifs d'impôt différé	36 117 \$	46 588 \$
Passifs d'impôt différé	284 223 \$	325 137 \$

Actifs d'impôt différé non comptabilisés

Au 31 décembre 2025, les actifs d'impôt différé non comptabilisés de la société s'élevaient à 79,1 millions de dollars (51,0 millions de dollars en 2024).

Passifs d'impôt différé non comptabilisés

Aucun impôt différé n'est comptabilisé sur le bénéfice non rapatrié des filiales et sur les autres placements puisque la société est en mesure de contrôler le renversement des différences temporaires et il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. La différence temporaire non comptabilisée des filiales de la société s'élevait à 905,4 millions de dollars au 31 décembre 2025 (931,1 millions de dollars en 2024). La société a comptabilisé un passif d'impôt différé de 13,4 millions de dollars relativement à la valeur comptable excédant la valeur fiscale de sa participation dans Canada Packers.

Impôts sur le résultat découlant des règles du Pilier Deux

Des lois découlant du Pilier Deux ont été adoptées ou quasi adoptées dans certains territoires où la société exerce ses activités. Ces lois sont entrées en vigueur pour l'exercice de la société ouvert le 1^{er} janvier 2024. La société a procédé à une évaluation de son exposition potentielle à l'impôt sur le résultat au titre du Pilier Deux.

Cette évaluation s'appuie sur les plus récentes informations disponibles concernant la performance financière des entités constitutives de la société. D'après l'évaluation réalisée, les taux d'impôt effectifs au titre du Pilier Deux dans tous les territoires où la société exerce ses activités sont supérieurs à 15 % et la direction n'a actuellement connaissance d'aucune circonstance dans laquelle cela pourrait changer. Par conséquent, la société ne s'attend pas à une exposition potentielle à l'impôt complémentaire au titre du Pilier Deux.

13. GOODWILL

La valeur comptable nette du goodwill s'établissait à 387,4 millions de dollars au 31 décembre 2025 (477,4 millions de dollars en 2024), le montant total ayant été attribué à l'UGT Groupe des protéines animales.

Dans le cadre de la scission des activités du secteur du porc, qui a été finalisée le 1^{er} octobre 2025, une tranche de 90,0 millions de dollars de la valeur comptable nette du goodwill a été attribuée au groupe destiné à être cédé (note 22).

Au cours du test de dépréciation annuel, la valeur recouvrable du groupe d'UGT auquel on attribue du goodwill est déterminée et comparée à la valeur comptable de ce groupe d'UGT. L'évaluation de la valeur recouvrable de l'UGT Groupe des protéines animales est fondée sur la juste valeur diminuée du coût des marchandises vendues. La juste valeur a été établie en actualisant les flux de trésorerie futurs liés à l'utilisation continue de l'UGT Groupe des protéines animales. L'évaluation de la juste valeur a été classée dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs en fonction des données alimentant les techniques d'évaluation de la juste valeur. Les principales hypothèses utilisées dans le calcul de la juste valeur fondée sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs étaient les suivantes :

- Les projections des entrées et des sorties de trésorerie futures ont été établies en fonction du plan d'affaires à long terme de la société. Les flux de trésorerie de la période perpétuelle ultérieure ont été extrapolés en fonction d'un taux de croissance pour l'UGT Groupe des protéines animales de 2,0 % (2,0 % en 2024).
- Le plan d'affaires contient les prévisions tenant compte de l'historique des résultats d'exploitation réels et des occasions de croissance future prévues. Bien que ces prévisions présument une certaine expansion des activités de base, le principal moteur de croissance, qui sera de nature stratégique, s'articulera autour des projets et des attentes énoncés dans le plan stratégique et les perspectives de la société.
- Le taux d'actualisation qui a servi au calcul de la valeur recouvrable de l'UGT Groupe des protéines animales s'est établi à 9,1 % (9,7 % en 2024). Le taux d'actualisation a été estimé en fonction du coût moyen pondéré du capital de l'UGT Groupe des protéines animales et d'autres concurrents évoluant dans le même secteur.

Les valeurs attribuées aux principales hypothèses correspondent à l'évaluation, par la direction, des tendances futures des secteurs au sein desquels les groupes d'UGT exercent leurs activités et reposent tant sur des données externes et internes que sur l'analyse des tendances historiques.

Aucune charge de dépréciation n'a été comptabilisée en 2025 et en 2024.

14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Aux 31 décembre	
	2025	2024
À durée d'utilité déterminée	96 175 \$	154 625 \$
À durée d'utilité indéterminée	143 732	184 901
Total des immobilisations incorporelles	239 907 \$	339 526 \$

	À durée d'utilité déterminée				
	Logiciels utilisés	Logiciels en développement	Recettes	Relations clients	Total
Coût	201 094 \$	5 469	36 051	130 673	373 287 \$
Amortissement cumulé	(163 562)	—	(28 511)	(85 039)	(277 112)
Solde au 31 décembre 2025, montant net	37 532 \$	5 469	7 540	45 634	96 175 \$
	Logiciels utilisés	Logiciels en développement	Recettes	Relations clients	Total
Coût	196 213 \$	1 769	35 869	143 079	376 930 \$
Amortissement cumulé	(152 557)	—	(19 488)	(50 260)	(222 305)
Solde au 31 décembre 2024, montant net	43 656 \$	1 769	16 381	92 819	154 625 \$

Les tableaux qui suivent présentent les variations de la valeur comptable nette des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée en 2025 et en 2024.

	Logiciels utilisés	Logiciels en développement	Recettes	Relations clients	Total
Solde au 31 décembre 2024, montant net	43 656 \$	1 769 \$	16 381 \$	92 819 \$	154 625 \$
Ajouts	—	9 484	1 379	—	10 863
Transferts	5 778	(5 778)	—	—	—
Amortissement	(11 853)	—	(1 219)	(7 022)	(20 094)
Perte de valeur	—	—	(8 600)	(38 000)	(46 600)
Écart de conversion	(3)	(6)	(401)	(2 163)	(2 573)
Cession des activités du secteur du porc (note 22)	(892)	—	—	—	(892)
Autre ¹⁾	846	—	—	—	846
Solde au 31 décembre 2025, montant net	37 532 \$	5 469 \$	7 540 \$	45 634 \$	96 175 \$
	Logiciels utilisés	Logiciels en développement	Recettes	Relations clients	Total
Solde au 31 décembre 2023, montant net	46 489 \$	3 669 \$	16 791 \$	94 931 \$	161 880 \$
Ajouts	—	7 779	—	—	7 779
Transferts	9 690	(9 690)	—	—	—
Amortissement	(12 482)	—	(1 204)	(6 930)	(20 616)
Écart de conversion	7	11	794	4 818	5 630
Autre ¹⁾	(48)	—	—	—	(48)
Solde au 31 décembre 2024, montant net	43 656 \$	1 769 \$	16 381 \$	92 819 \$	154 625 \$

¹⁾ Tient compte des cessions et des autres ajustements.

Amortissement

L'amortissement est comptabilisé par le biais du coût des marchandises vendues ou des frais de vente et charges générales et administratives, selon la nature de l'immobilisation.

Coûts d'emprunt

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, des coûts d'emprunt totalisant 0,0 million de dollars (0,1 million de dollars en 2024) ont été inscrits à l'actif, à l'aide d'un taux moyen de 5,7 % (7,5 % en 2024).

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée comprennent les marques de commerce et les contingents de production de volaille de la société. La société prévoit renouveler l'inscription des marques de commerce et les contingents de production de volaille chaque date d'échéance indéfiniment, s'il y a lieu, et s'attend à ce que ces immobilisations génèrent des avantages économiques à perpétuité. Par conséquent, la société a évalué que ces immobilisations avaient une durée d'utilité indéterminée.

Les tableaux qui suivent présentent les variations de la valeur comptable nette des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée en 2025 et en 2024.

	À durée d'utilité indéterminée		
	Marques de commerce	Contingents	Total
Solde au 31 décembre 2024, montant net	125 248 \$	59 653 \$	184 901 \$
Perte de valeur	(38 400)	—	(38 400)
Écart de conversion	(2 429)	—	(2 429)
Cessions	—	(340)	(340)
Solde au 31 décembre 2025, montant net	84 419 \$	59 313 \$	143 732 \$
	Marques de commerce	Contingents	Total
Solde au 31 décembre 2023, montant net	120 354 \$	62 895 \$	183 249 \$
Écart de conversion	4 894	—	4 894
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	—	(1 869)	(1 869)
Cessions	—	(1 373)	(1 373)
Solde au 31 décembre 2024, montant net	125 248 \$	59 653 \$	184 901 \$

Le tableau qui suit présente la répartition des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée entre l'UGT Groupe des protéines animales et l'UGT Groupe des protéines végétales.

Groupe d'UGT	Aux 31 décembre	
	2025	2024
Groupe des protéines animales	122 734 \$	123 073 \$
Groupe des protéines végétales	20 998	61 828
	143 732 \$	184 901 \$

La société soumet ses immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée à un test de dépréciation annuel, conforme au test de dépréciation appliqué au goodwill décrit à la note 13, dans le cadre duquel elle détermine la valeur recouvrable de chaque immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée et la compare à sa valeur comptable nette.

La valeur recouvrable des marques de commerce est calculée au moyen de la méthode d'exemption de redevances, laquelle repose sur l'actualisation de la valeur des redevances perçues à l'égard de marques de commerce similaires. Les principales hypothèses ayant servi à ce calcul sont les suivantes :

	2025	2024
Taux de redevances	1,0 – 2,5 %	1,0 – 6,0 %
Taux de croissance final	2,0 – 3,0 %	2,0 – 3,0 %
Taux d'actualisation	9,1 – 15,5 %	9,7 – 10,9 %

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la société a comptabilisé des charges de dépréciation de 85,0 millions de dollars liées aux immobilisations incorporelles de l'UGT Groupe des protéines végétales. Cette situation s'explique par un test de dépréciation qui a été déclenché au cours du quatrième trimestre en raison d'une baisse soutenue de la demande sur le marché des protéines végétales en Amérique du Nord, ce qui a entraîné une diminution importante des flux de trésorerie futurs attendus de l'UGT.

L'évaluation de la valeur recouvrable de l'UGT Groupe des protéines végétales et des immobilisations incorporelles connexes a été calculée en fonction de la juste valeur diminuée des coûts de vente. La juste valeur a été déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs générés par l'utilisation continue de l'UGT Groupe des protéines végétales et les immobilisations incorporelles connexes. L'évaluation de la juste valeur a été classée au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs en raison des données d'entrée utilisées dans la technique d'évaluation. Le calcul de la juste valeur fondée sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs repose sur les hypothèses importantes suivantes :

- Les entrées et les sorties de trésorerie ont été projetées sur cinq ans en fonction du plan d'affaires à long terme de la société. Les flux de trésorerie pour une autre période perpétuelle ont été extrapolés à l'aide d'un taux de croissance de 3,0 %.
- Le plan d'affaires contient des prévisions tenant compte de l'historique des résultats d'exploitation réels et des occasions de croissance future prévues. Cela comprend une diminution du taux de croissance à long terme de l'UGT Groupe des protéines végétales comptabilisée au cours de l'exercice et est conforme aux projections et aux attentes énoncées dans le plan stratégique et les perspectives de la société en ce qui a trait aux prix, aux volumes, aux marges et aux charges.
- Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur recouvrable de l'UGT Groupe des protéines végétales était de 11,6 %. Le taux d'actualisation a été estimé en fonction du coût moyen pondéré de capital de l'UGT Groupe des protéines végétales et d'autres concurrents évoluant dans le même secteur.
- Le taux de redevance utilisé pour déterminer la valeur recouvrable des marques de commerce était de 2,5 %. Le taux de redevance a été estimé en fonction des redevances perçues à l'égard de marques de commerce similaires.

La charge de dépréciation a été portée en diminution des marques de commerce, des recettes et des relations clients, en fonction des flux de trésorerie actualisés attribués à ces actifs dans les flux de trésorerie prévus de la société.

Une diminution de 1 % du taux de croissance des ventes moyen cumulatif sur cinq ans utilisé au cours de la période de prévision entraînerait une dépréciation supplémentaire d'environ 40 millions de dollars. Une augmentation de 1 % du coût moyen pondéré de capital entraînerait une dépréciation supplémentaire d'environ 25 millions de dollars.

15. PROVISIONS

	Provision relative à l'environnement	Frais de restructuration et autres provisions connexes		
		Indemnités de fin de contrat de travail et autres frais liés au personnel	Fermeture d'installations et autres coûts décaissés	Total
Solde au 31 décembre 2024	1 978	\$ 16 225	191	18 394
Charges	—	9 929	1 175	11 104
Reprises	—	(984)	—	(984)
Sorties en trésorerie	(85)	(13 995)	(1 344)	(15 424)
Écart de conversion	—	(5)	(2)	(7)
Solde au 31 décembre 2025	1 893	\$ 11 170	20	13 083
Partie courante				10 364
Partie non courante				2 719
Total au 31 décembre 2025				13 083

	Provision relative à l'environnement	Frais de restructuration et autres provisions connexes		
		Indemnités de fin de contrat de travail et autres frais liés au personnel	Fermeture d'installations et autres coûts décaissés	Total
Solde au 31 décembre 2023 ¹⁾	2 041	\$ 9 846	—	11 887
Charges	—	16 259	1 397	17 656
Reprises	—	(2 374)	—	(2 374)
Sorties en trésorerie	(63)	(7 508)	(1 206)	(8 777)
Écart de conversion	—	2	—	2
Solde au 31 décembre 2024	1 978	\$ 16 225	191	18 394
Partie courante				14 482
Partie non courante				3 912
Total au 31 décembre 2024				18 394

¹⁾ Le solde au 31 décembre 2023 comprend une partie courante de 9,8 millions de dollars et une partie non courante de 2,0 millions de dollars.

Frais de restructuration et autres frais connexes

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, la société a comptabilisé des frais de restructuration et autres frais connexes de 12,7 millions de dollars. Ce montant tient compte de 13,1 millions de dollars se rapportant à l'initiative Alimentons la croissance, y compris la restructuration continue des équipes des services commerciaux et de l'exploitation, la restructuration d'autres fonctions administratives par suite de la scission des activités du secteur du porc de la société, et la réorganisation des structures de leadership des usines totalisant 9,7 millions de dollars au titre des indemnités de fin de contrat de travail et autres frais liés au personnel. Ce montant tient également compte de charges de 3,4 millions de dollars liées à la fermeture de l'usine de Brantford, en Ontario, y compris de l'amortissement accéléré, la dépréciation de stocks et le renversement d'indemnités de fin de contrat de travail comptabilisé précédemment. Les renversements restants se rapportent aux frais liés au personnel des usines de volaille de Brampton, de Toronto, de St. Mary's et de Schomberg.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, la société a comptabilisé des frais de restructuration et autres frais connexes de 19,9 millions de dollars. Ce montant tient compte de 21,2 millions de dollars se rapportant à l'initiative Alimentons la croissance, y compris la réorganisation des équipes des services commerciaux et de l'exploitation pour un total de 11,6 millions de dollars au titre des indemnités de fin de contrat de travail et autres frais liés au personnel, et de 9,6 millions de dollars relativement à la fermeture de l'usine de Brantford, en Ontario. Les coûts liés à la fermeture de l'usine de Brantford comprenaient l'amortissement accéléré et des indemnités de fin de contrat de travail et autres frais liés au personnel. La société a également comptabilisé 2,1 millions de dollars au titre du renversement d'indemnités de fin de contrat de travail et 0,9 million de dollars de coûts de mise hors service liés aux fermetures d'usines de volaille précédemment annoncées.

16. DETTE À LONG TERME

	Aux 31 décembre	
	2025	2024
Ligne de crédit renouvelable	312 966 \$	652 000 \$
Facilité de crédit à terme en dollars américains, tranche 1	274 420	381 030
Facilité de crédit à terme en dollars canadiens, tranche 2	550 000	350 000
Facilité de crédit à terme en dollars canadiens, tranche 3	—	300 000
Prêts publics	5 609	6 208
Financement de fournisseurs	3 615	6 167
Charges de financement différé	(8 021)	(3 448)
Total de la dette à long terme	1 138 589 \$	1 691 957 \$
Courante	2 096 \$	301 478 \$
Non courante	1 136 493	1 390 479
Total de la dette à long terme	1 138 589 \$	1 691 957 \$

Au 1^{er} janvier 2024, la société détenait une facilité de crédit consortiale liée à la durabilité (la « facilité de crédit »), qui était composée d'une ligne de crédit renouvelable engagée et non garantie de 1 300,0 millions de dollars venant à échéance le 29 juin 2027 et de trois facilités engagées de crédit à terme non garanties d'une valeur de 400,0 millions de dollars (tranche 3), de 350,0 millions de dollars (tranche 2) et de 265,0 millions de dollars américains (tranche 1) venant respectivement à échéance le 20 juin 2024, le 29 juin 2026 et le 29 juin 2027. Le 30 avril 2024, la société a modifié sa facilité de crédit en ramenant la tranche 3 à 300,0 millions de dollars et en reportant sa date d'échéance au 20 juin 2025, date à laquelle la facilité a été remboursée en totalité.

Le 1^{er} octobre 2025, immédiatement avant la transaction de scission, les activités du secteur du porc de la société ont conclu une convention de crédit garantie de quatre ans, qui consistait en un montant en capital total de 415 millions de dollars de prêts à terme, et une facilité renouvelable de 200 millions de dollars. Des prêts à terme de 415 millions de dollars ont été prélevés sur cette facilité. Cette facilité avait également une capacité maximale de 50 millions de dollars en lettres de crédit, sur lesquelles un montant de 0,6 million de dollars avait été prélevé. Cette facilité, qui appartient à Canada Packers, a ensuite été décomptabilisée dans le cadre de la scission. La facilité était conforme à toutes les clauses restrictives au moment de la décomptabilisation.

À la clôture de la scission des activités du secteur du porc de la société, la facilité de crédit actuelle de la société a été modifiée et la ligne de crédit renouvelable engagée non garantie a été ramenée à 1 200,0 millions de dollars et prorogée jusqu'à son échéance le 1^{er} octobre 2030; la facilité à terme engagée non garantie (tranche 1) a été ramenée à 200,0 millions de dollars américains et prorogée jusqu'à son échéance le 1^{er} octobre 2029; et la facilité à terme engagée non garantie (tranche 2) a été portée à 550,0 millions de dollars et prorogée jusqu'à son échéance le 1^{er} octobre 2028.

Les prélèvements sur cette facilité de crédit peuvent être faits en dollars canadiens ou en dollars américains et portent intérêt, payables mensuellement, à des taux fondés sur le taux des opérations de pension à un jour (« CORRA ») et les taux préférentiels pour les prélèvements en dollars canadiens et sur le taux de financement à un jour garanti (« SOFR ») pour ceux effectués en dollars américains. La facilité de crédit vise à permettre à la société de satisfaire à ses besoins en financement pour ses dépenses d'investissement et à lui fournir des niveaux de liquidités appropriés pour ses besoins en financement généraux. Le taux d'intérêt sur la facilité de crédit peut être ajusté à la hausse ou à la baisse (variation maximale de 5 points de base), en fonction du rendement de la société eu égard à ses objectifs de développement durable.

Outre les emprunts effectués sur la facilité de crédit renouvelable et la facilité à terme, au 31 décembre 2025, la société avait prélevé des lettres de crédit de 9,4 millions de dollars aux termes de la facilité de crédit (9,1 millions de dollars en 2024).

La facilité de crédit est assortie de certaines clauses restrictives. Au 31 décembre 2025, la société respectait la totalité de ces clauses restrictives. La première clause restrictive financière exige de la société qu'elle maintienne un ratio de la dette nette sur la structure du capital sous un seuil déterminé.

La société dispose également d'une facilité de crédit non engagée pour l'émission d'un maximum de 105,0 millions de dollars de lettres de crédit (105,0 millions de dollars en 2024). Au 31 décembre 2025, des lettres de crédit de 37,2 millions de dollars avaient été émises aux termes de cette facilité (47,6 millions de dollars en 2024).

Au 31 décembre 2025, la société avait encore un prêt public ne portant pas intérêt de 5,6 millions de dollars (6,2 millions de dollars en 2024) en cours et venant à échéance en 2033. La facilité est engagée.

Le coût d'emprunt effectif moyen estimé de la société pour 2025 était d'environ 5,8 % (7,5 % en 2024). La société est tenue de rembourser les montants suivants relativement à sa dette à long terme :

2026	2 612 \$
2027	1 704
2028	551 704
2029	275 643
2030 et par la suite	315 707
Total des remboursements exigibles sur la dette à long terme	1 147 370 \$

Le tableau qui suit présente le rapprochement des variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement de la dette à long terme pour les exercices indiqués :

	Aux 31 décembre	
	2025	2024
Total de la dette à long terme à l'ouverture de la période	1 691 957 \$	1 950 815 \$
Remboursements sur la facilité de crédit renouvelable et les facilités de crédit à terme – montant net	(100 300) \$	(291 400) \$
Prêts publics – remboursements	(815)	(1 185)
Financement de fournisseurs – nouvelles émissions	—	2 886
Financement de fournisseurs – remboursements	(1 478)	(1 282)
Païement des coûts de financement	(6 506)	(2 324)
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement de la dette à long terme	(109 099) \$	(293 305) \$
Réévaluation des monnaies étrangères	(30 650) \$	30 518 \$
Autres variations sans effet sur la trésorerie	2 149	3 929
Total des variations sans effet sur la trésorerie	(28 501) \$	34 447 \$
Cession des activités du secteur du porc (note 22)	(415 768) \$	— \$
Total de la dette à long terme à la clôture de la période	1 138 589 \$	1 691 957 \$

17. OBLIGATIONS LOCATIVES

Les variations des soldes des obligations locatives en 2025 et en 2024 étaient les suivantes :

	Aux 31 décembre	
	2025	2024
Total des obligations locatives à l'ouverture de la période	187 792 \$	180 317 \$
Païements	(35 202)	(40 626)
Intérêt	6 866	8 273
Entrées	21 078	42 354
Sorties, mises hors service et autres	(1 001)	(2 930)
Écart de conversion	(187)	404
Cession des activités du secteur du porc (note 22)	(85 425)	—
Total des obligations locatives à la clôture de la période	93 921 \$	187 792 \$
Courantes	18 457 \$	39 900 \$
Non courantes	75 464	147 892
Total des obligations locatives à la clôture de la période	93 921 \$	187 792 \$

Le tableau qui suit présente le total des sorties de trésorerie liées aux obligations locatives en 2025 et en 2024.

	Aux 31 décembre	
	2025	2024
Païement des obligations locatives comptabilisé dans les activités de financement	28 336 \$	32 353 \$
Païement de la charge d'intérêt au titre des contrats de location comptabilisé dans les activités d'exploitation	6 866	8 273
Total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location	35 202 \$	40 626 \$

Les échéances des paiements contractuels non actualisés relatifs aux obligations locatives sont les suivantes :

Échéant dans moins de 1 an	19 382 \$
Échéant dans 1 an à 3 ans	30 357
Échéant dans 3 à 5 ans	23 352
Échéant dans plus de 5 ans	33 545
Total des paiements au titre des obligations locatives	106 636 \$

La société n'est pas exposée à un risque de liquidité important au titre de ses obligations locatives. Voir la note 20.

Les montants tirés des activités poursuivies qui suivent ont été comptabilisés dans les états consolidés des résultats relativement aux contrats de location :

	Aux 31 décembre	
	2025	2024 ⁱⁱⁱ⁾
Charge locative variable ⁱ⁾	5 176 \$	5 253 \$
Charge locative à court terme ⁱⁱ⁾	1 718 \$	1 305 \$

ⁱ⁾ Attribuable aux impôts fonciers et aux frais d'entretien des aires communes des bâtiments qui sont calculés annuellement. Ces paiements représentent une tranche de 28,2 % (29,3 % en 2024) des paiements fixes effectués au cours de l'exercice relativement aux activités poursuivies.

ⁱⁱ⁾ Attribuable surtout aux contrats de location de biens, d'équipements et de véhicules dont l'échéance est dans moins de un an.

ⁱⁱⁱ⁾ Chiffres retraités, voir la note 22.

Les actifs au titre de droits d'utilisation liés aux obligations locatives de la société sont décrits à la note 8.

18. AUTRES PASSIFS COURANTS

	Notes	Aux 31 décembre	
		2025	2024
Instruments financiers dérivés	20	6 506 \$	6 765 \$
Passifs sur contrats		16 877	17 333
Autres		143	13 489
		23 526 \$	37 587 \$

19. CAPITAL SOCIAL

(en milliers d'actions)	Actions ordinaires		Actions propres	
	2025	2024	2025	2024
Solde au 31 décembre	123 754	122 534	81	170
Distributions aux termes de régimes de rémunération fondée sur des actions	216	89	(216)	(89)
Exercice d'options sur actions	1 074	108	—	—
Rachat d'actions	(659)	—	—	—
Réinvestissement de dividendes	368	1 023	—	—
Achat d'actions propres	(350)	—	350	—
Solde au 31 décembre	124 403	123 754	215	81

Actions ordinaires

Le capital social autorisé se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires, d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans droit de vote et d'un nombre illimité d'actions préférentielles. Ces actions n'ont pas de valeur nominale.

Les détenteurs d'actions ordinaires ont droit au paiement de dividendes, lesquels sont déclarés de temps à autre, et ils ont droit à un vote par action aux assemblées de la société.

Le 1^{er} octobre 2025, dans le cadre de la scission des activités du secteur du porc de la société, les actionnaires de Les Aliments Maple Leaf ont reçu une nouvelle action ordinaire de Les Aliments Maple Leaf et 0,2 action de Canada Packers pour chaque action ordinaire de Les Aliments Maple Leaf détenue. Se reporter à la note 9. Placements pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Actions propres

Les actions propres se composent des actions achetées par une fiducie afin de satisfaire aux exigences du plan d'unités d'actions temporairement incessibles de la société, tel qu'il est décrit à la note 24.

Rachat d'actions

Le 11 mars 2025, la Bourse de Toronto (la « TSX ») a accepté l'avis d'intention de la société de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités qui permet à la société de racheter jusqu'à concurrence de 7,3 millions d'actions ordinaires sur le marché libre, ou de toute autre manière autorisée par la TSX, à son gré, sous réserve des modalités et des restrictions usuelles applicables à de telles offres. Les actions ordinaires rachetées par la société sont annulées. Le rachat a commencé le 13 mars 2025 et prendra fin le 12 mars 2026. Aux termes de ce rachat, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, 0,7 million d'actions ont été rachetées aux fins d'annulation pour un prix moyen de 28,75 \$ l'action.

Le 20 mai 2023, la TSX a accepté l'avis d'intention de la société de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités qui permet à la société de racheter jusqu'à concurrence de 7,2 millions d'actions ordinaires sur le marché libre, ou de toute autre manière autorisée par la TSX, à son gré, sous réserve des modalités et des restrictions usuelles applicables à de telles offres. Les actions ordinaires rachetées par la société sont annulées. Le rachat a commencé le 25 mai 2023 et s'est terminé le 24 mai 2024. Aux termes de ce rachat, aucune action n'a été rachetée aux fins d'annulation.

20. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Capital

La société cherche à maintenir une structure du capital robuste et rentable qui permet la résilience, soutient sa stratégie de croissance à long terme et maximise la souplesse de son exploitation. Lorsqu'elle injecte du capital dans ses investissements qui visent à soutenir ses objectifs en matière de résultats, la société établit des taux de rendement internes pour les initiatives d'investissement. Les projets d'investissement sont généralement financés à l'aide de flux de trésorerie générés en interne et de créances de premier rang, au besoin.

La société utilise un effet de levier financier dans sa structure du capital pour réduire le coût du capital, car elle a pour but d'atteindre ses principaux ratios de crédit de manière à obtenir des conditions de crédit dignes d'une société dont la solvabilité est de qualité supérieure. La société évalue son profil de crédit au moyen de diverses mesures, certaines non conformes aux IFRS, principalement la trésorerie et les équivalents de trésorerie diminués de la dette à long terme et de la dette bancaire (la « dette nette ») et le bénéfice avant les intérêts, l'impôt et l'amortissement (le « BAIIA »).

En plus des facilités de crédit et des capitaux propres, la société utilise les contrats de location et un programme de titrisation de débiteurs à recours très limité comme sources supplémentaires de financement.

La société a un historique de croissance des dividendes et un bénéfice durable à long terme. De temps à autre, la société rachète des actions aux fins d'annulation aux termes d'offres publiques de rachat dans le cours normal des activités et pour satisfaire aux attributions consenties dans le cadre de son plan d'unités d'actions temporairement incessibles décrit à la note 24.

Aucun changement significatif n'a été apporté aux activités de gestion des risques liées à ses activités poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025. En raison de la scission des activités du secteur du porc de la société, elle ne gère plus les risques liés à l'approvisionnement et à l'élevage du porc ou relativement à certaines devises associées à la vente à l'exportation de porc.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers de la société sont classés dans les catégories suivantes :

Trésorerie et équivalents de trésorerie	À la juste valeur par le biais du résultat net
Comptes débiteurs	Au coût amorti
Billets à recevoir	Au coût amorti
Créditeurs et charges à payer	Au coût amorti
Dette à long terme	Au coût amorti
Instruments dérivés ¹⁾	À la juste valeur par le biais du résultat net
Placements de portefeuille	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

¹⁾ Ces instruments dérivés peuvent être désignés comme couvertures de flux de trésorerie, couvertures de juste valeur ou couvertures des investissements nets dans des établissements à l'étranger, selon le cas. Les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie sont classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

La société applique la comptabilité de couverture au besoin et utilise des instruments financiers dérivés et non dérivés pour gérer son exposition aux risques liés aux fluctuations des cours de change, des taux d'intérêt et des prix des marchandises.

Le tableau qui suit présente la juste valeur et les montants notionnels des instruments financiers dérivés aux 31 décembre :

	2025			2024		
	Montant notionnel ⁱ⁾	Juste valeur		Montant notionnel ⁱ⁾	Juste valeur	
		Actif ⁱⁱ⁾	Passif ⁱⁱ⁾		Actif ⁱⁱ⁾	Passif ⁱⁱ⁾
Couvertures de flux de trésorerie						
Contrats de change	— \$	— \$	— \$	46 746 \$	— \$	1 618 \$
Swaps de taux d'intérêt	400 000 \$	3 042	4 825	400 000 \$	5 285	5 429
		3 042 \$	4 825 \$		5 285 \$	7 047 \$
Couvertures de juste valeurⁱⁱⁱ⁾						
Contrats de change	— \$	— \$	— \$	73 942 \$	6 \$	2 533 \$
Contrats sur marchandises	— \$	—	—	70 822 \$	450	—
		— \$	— \$		456 \$	2 533 \$
Instruments dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle						
Swaps de taux d'intérêt	225 469 \$	— \$	2 473 \$	— \$	— \$	— \$
Contrats de change	46 324 \$	—	850	95 547	1 138	679
Contrats sur marchandises	65 185 \$	2 526	—	118 568 \$	1 665	—
		2 526 \$	3 323 \$		2 803 \$	679 \$
Total de la juste valeur		5 568 \$	8 148 \$		8 544 \$	10 259 \$
Courant ^{ii)iv)}		4 206 \$	6 506 \$		5 776 \$	6 765 \$
Non courant ⁱⁱ⁾		1 362	1 642		2 768	3 494
Total de la juste valeur		5 568 \$	8 148 \$		8 544 \$	10 259 \$

ⁱ⁾ À moins d'indication contraire, les montants notionnels sont exprimés en équivalent de dollars canadiens selon les modalités contractuelles.

ⁱⁱ⁾ La partie courante des actifs dérivés et des passifs dérivés est comptabilisée dans les charges payées d'avance et autres actifs et dans les autres passifs courants, respectivement, dans les bilans consolidés. La partie non courante des actifs dérivés et des passifs dérivés est comptabilisée dans les autres actifs à long terme et dans les autres passifs à long terme, respectivement, dans les bilans consolidés.

ⁱⁱⁱ⁾ La valeur comptable des éléments couverts aux bilans consolidés est comptabilisée au taux inverse des instruments de couverture connexes et correspond au cumul des ajustements des couvertures de juste valeur moins l'inefficacité de la couverture.

^{iv)} Au 31 décembre 2025, la juste valeur des actifs courants ci-dessus a augmenté de 0,4 million de dollars (diminution de 1,1 million de dollars au 31 décembre 2024) et la juste valeur des passifs courants ci-dessus a diminué de 0,0 million de dollars (0,0 million de dollars au 31 décembre 2024) dans les bilans consolidés, ce qui représente l'écart entre la juste valeur de marché des contrats sur marchandises cotés en bourse et les exigences initiales au titre de la marge. L'écart entre les exigences au titre de la marge et la juste valeur de marché est réglé en trésorerie au montant net chaque jour sur le marché à terme et est comptabilisé dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Les actifs financiers et les passifs financiers de la société comprennent les comptes créditeurs, les billets à recevoir et les créditeurs et charges à payer pour lesquels leur juste valeur se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Aux 31 décembre 2025 et 2024, la valeur comptable de la dette à long terme se rapprochait de sa juste valeur. La juste valeur de la dette à long terme de la société a été classée au niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur et estimée selon les flux de trésorerie futurs actualisés en fonction des taux actuels offerts pour des instruments financiers similaires assortis de risques et d'échéances analogues.

La société comptabilise la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les instruments financiers dérivés à la juste valeur. La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie se rapproche de la valeur comptable en raison de l'échéance rapprochée des actifs et a été classée au niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur. La juste valeur des instruments dérivés que la société a utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change était estimée selon des mesures actuelles du marché en ce qui a trait aux taux d'intérêt et aux cours de change. Les contrats à terme standardisés et les options sur marchandises sont négociés en bourse et sur les marchés hors cote. La juste valeur est établie en fonction des prix d'échange et d'autres données de marché observables.

Les profits ou pertes nets sur les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont composés de profits ou de pertes réalisés ou latents sur des instruments dérivés ayant cessé d'être désignés comme éléments de couverture ou ceux qui n'étaient autrement pas désignés dans une relation de couverture officielle.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, la société a comptabilisé une perte de 1,1 million de dollars (profit de 3,2 millions de dollars en 2024 – retraité pour exclure les activités abandonnées) sur les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le tableau qui suit présente l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés selon la hiérarchie des justes valeurs au 31 décembre 2025 :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs :				
Contrats sur marchandises ¹⁾	2 526 \$	—	—	2 526 \$
Swaps de taux d'intérêt	—	3 042	—	3 042
	2 526 \$	3 042	—	5 568 \$
Passifs :				
Contrats de change	— \$	850	—	850 \$
Swaps de taux d'intérêt	—	7 298	—	7 298
	— \$	8 148	—	8 148 \$

¹⁾ Les contrats sur marchandises de niveau 1 sont réglés au montant net et comptabilisés en tant qu'actif net ou passif net dans les bilans consolidés.

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025. La détermination de la juste valeur et la hiérarchie connexe nécessitent l'utilisation de données observables du marché lorsqu'elles sont disponibles. Le classement d'un instrument financier dans la hiérarchie est établi d'après le niveau de données le plus bas qui est important pour l'évaluation de la juste valeur. Pour ce qui est des instruments financiers régulièrement comptabilisés à la juste valeur, la société détermine si des transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie ont eu lieu en procédant à la réévaluation du classement à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière.

Cumul des autres éléments du résultat global

La société estime qu'une tranche de 1,1 million de dollars, déduction faite de l'impôt de 0,4 million de dollars, de la perte latente incluse dans le cumul des autres éléments du résultat global sera reclassée dans le résultat au cours des douze prochains mois. Les variations futures de la juste valeur des instruments financiers désignés comme couvertures des flux de trésorerie auront une incidence sur le montant réel de ce reclassement, lequel pourrait différer de ce montant estimé.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, un profit de 0,2 million de dollars, après l'impôt de 0,1 million de dollars (profit de 3,3 millions de dollars, après l'impôt de 1,1 million de dollars en 2024 – retraite pour exclure les activités abandonnées), a été viré du cumul des autres éléments du résultat global vers le résultat et est inclus dans la variation nette pour l'exercice considéré.

Les risques liés aux instruments financiers de la société ainsi que les politiques que cette dernière met en œuvre pour gérer ces risques sont expliqués en détail ci-dessous.

Placements

La société détient des placements en actions à long terme stratégiques dans Canada Packers et dans des sociétés fermées qui ne sont pas cotées sur un marché actif. La société exerce une influence notable sur Canada Packers et, par conséquent, la participation sous forme de capitaux propres est comptabilisée comme une participation dans une entreprise associée selon la méthode de la mise en équivalence. Au 31 décembre 2025, la valeur cotée de la participation dans Canada Packers s'établissait à environ 76,5 millions de dollars, selon le cours offert à la Bourse de Toronto. Pour tous les autres placements de portefeuille, la société applique la méthode de la juste valeur, selon laquelle les valeurs sont déterminées à l'aide des informations financières et boursières disponibles, qui peuvent comprendre les états financiers, les projections de la société et les éléments probants provenant d'opérations externes relatives aux capitaux propres de la société fermée. Les variations de la juste valeur au titre des placements de portefeuille sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, car elles représentent le mieux la position de la société à l'égard du maintien d'une participation à long terme dans ces placements.

Risque de marché

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie qui s'y rattachent fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le risque de taux d'intérêt de la société découle des titres d'emprunt à long terme à taux fixes qui engendrent un risque de taux d'intérêt sur la juste valeur et des titres d'emprunt à taux variables qui donnent lieu au risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie. De plus, les soldes de trésorerie de la société sont habituellement investis dans des actifs à court terme portant intérêt.

La société gère son exposition au risque de taux d'intérêt au moyen de titres d'emprunt à taux fixe et à taux variable et en utilisant périodiquement des instruments dérivés de taux d'intérêt afin d'obtenir la combinaison souhaitée de titres d'emprunt à taux variable et à taux fixe.

Au 31 décembre 2025, la société avait une dette à taux variable de 1 137,4 millions de dollars à un taux d'intérêt moyen pondéré de 4,8 % (1 683,0 millions de dollars à un taux d'intérêt moyen pondéré de 6,4 % en 2024). La société a converti une tranche de 400,0 millions de dollars de sa dette à taux variable en dette à taux fixe au moyen de swaps de taux d'intérêt à un taux d'intérêt moyen pondéré de 4,7 % (400,0 millions de dollars à un taux d'intérêt moyen pondéré de 5,7 % en 2024). De plus, la société était exposée aux taux d'intérêt variables relativement à son programme de titrisation de créances. Au 31 décembre 2025, l'avance de trésorerie reçue aux termes de ce programme s'établissait à 150,0 millions de dollars et portait intérêt à un taux d'intérêt moyen pondéré de 3,3 % (141,8 millions de dollars à un taux d'intérêt moyen pondéré de 3,9 % en 2024). Le montant maximal que la société peut obtenir en vertu de ces programmes se chiffre à 150,0 millions de dollars (150,0 millions de dollars en 2024).

Au 31 décembre 2025, la société avait une dette à taux fixe de 5,6 millions de dollars (6,2 millions de dollars en 2024) portant intérêt à un taux effectif moyen pondéré de 3,7 % (3,7 % en 2024). Les variations des taux d'intérêt du marché entraînent la fluctuation de la juste valeur de la dette à long terme à taux fixe, mais n'ont pas d'incidence sur le résultat puisque la dette de la société est inscrite au coût amorti et que la valeur comptable ne change pas lorsque les taux d'intérêt fluctuent.

Au 31 décembre 2025, après avoir tenu compte de l'incidence des swaps de taux d'intérêt, une proportion de 31,6 % (22,2 % en 2024) de l'encours de la dette et des débiteurs impayés au titre du programme de titrisation renouvelable de la société n'était pas exposée aux fluctuations des taux d'intérêt.

La société comptabilise les swaps de taux d'intérêt désignés comme couvertures de flux de trésorerie afin de réduire l'exposition à la variabilité des paiements d'intérêt sur la dette à taux variable. Ces swaps de taux d'intérêt sont réglés périodiquement en fonction du taux de référence CORRA à terme, et viennent à échéance en 2027.

Il existe une similitude entre les modalités importantes des swaps de taux d'intérêt désignés et celles des éléments couverts connexes. La société effectue une évaluation quantitative de l'efficacité et s'attend à ce que la valeur des swaps de taux d'intérêt et celle des éléments couverts correspondants varient systématiquement en sens inverse l'une de l'autre en raison des fluctuations des taux d'intérêt sous-jacents. L'incidence du risque de crédit de la contrepartie et de celui de la société sur la juste valeur des swaps de taux d'intérêt et le fait qu'un taux d'intérêt de référence négatif ne soit pas disponible pour les titres d'emprunt de la société comptent parmi les sources d'inefficacité de la couverture.

Le tableau qui suit présente la variation de la juste valeur des couvertures de taux d'intérêt utilisées aux fins de la comptabilisation de l'inefficacité pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024 :

	2025		2024	
	Instruments de couverture	Éléments couverts	Instruments de couverture	Éléments couverts
Couvertures de flux de trésorerie	(1 783) \$	1 759 \$	(144) \$	85 \$

Les montants comptabilisés dans les états consolidés du résultat global aux 31 décembre se détaillaient ainsi :

	2025		2024	
	Couvertures maintenues	Couvertures abandonnées	Couvertures maintenues	Couvertures abandonnées
Couvertures de flux de trésorerie				
Solde à l'ouverture de l'exercice	(85) \$	— \$	1 073 \$	2 878 \$
Variation admissible de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt	(1 674)	—	(1 158)	(2 878)
Solde à la clôture de l'exercice	(1 759) \$	— \$	(85) \$	— \$

Toutes choses étant égales par ailleurs, il est estimé qu'une variation hypothétique défavorable de 10,0 % du taux d'intérêt variable donnerait lieu à une diminution de 1,4 million de dollars de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt de la société, et à une diminution de 1,4 million de dollars des autres éléments du résultat global.

Risque de change

Le risque de change se rapporte au risque que la valeur d'un instrument financier ou des flux de trésorerie fluctue en raison des variations des taux de change.

Le risque de change auquel est exposée la société découle principalement d'opérations effectuées en monnaies autres que le dollar canadien, y compris les ventes et achats libellés en devises, d'emprunts libellés en devises et d'investissements dans des sociétés étrangères. La principale devise à laquelle la société est exposée est le dollar américain.

La société utilise des contrats de change à terme pour gérer son exposition aux opérations libellées en devises. La société utilise les contrats à terme, qui sont comptabilisés à titre de couvertures de juste valeur, afin d'atténuer le risque de prix découlant de contrats comportant un prix à terme conclus avec des fournisseurs. En outre, la société utilise les contrats à terme, qui sont comptabilisés à titre de couvertures des flux de trésorerie, ainsi que des instruments financiers dérivés non désignés pour atténuer le risque de prix lié aux transactions attendues. La société a recours à des swaps de devises et de taux d'intérêt pour gérer le risque de change lié à certains de ses emprunts libellés en devises, au besoin.

Les modalités importantes des contrats de change à terme sont semblables à celles des éléments couverts connexes. La société effectue une évaluation qualitative de l'efficacité et s'attend à ce que la valeur des contrats à terme et celle des éléments couverts correspondants varient systématiquement en sens inverse l'une de l'autre en raison des fluctuations des taux de change sous-jacents. La principale source d'inefficacité de la couverture dans ces relations de couverture est l'incidence du risque de crédit de la contrepartie et de celui de la société sur les contrats de change, dont il n'est pas tenu compte dans la juste valeur de l'élément couvert. Les autres sources d'inefficacité comprennent les différences entre les modalités sous-jacentes des contrats de change et celles des éléments couverts.

La société ne détenait aucun contrat de change à terme désigné au 31 décembre 2025.

Au 31 décembre 2025, la société avait des emprunts libellés en dollars américains de 200,0 millions de dollars américains (265,0 millions de dollars américains en 2024) prélevés sur la facilité de crédit, dont une tranche de 200,0 millions de dollars américains (245,2 millions de dollars américains en 2024) est désignée comme couverture de l'investissement net des activités de la société aux États-Unis. Les profits et les pertes de change sur les prélèvements désignés sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global et viennent contrebalancer les écarts de conversion sur les actifs nets sous-jacents des activités aux États-Unis, lesquelles sont également comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Le profit sur la couverture d'un investissement net comptabilisé dans les autres éléments du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevait à 12,7 millions de dollars, déduction faite de l'impôt de 2,3 millions de dollars (perte de 24,2 millions de dollars, déduction faite de l'impôt de 4,5 millions de dollars en 2024).

Les modalités importantes des emprunts libellés en dollars américains désignés sont identiques à celles des éléments couverts connexes. La société effectue une évaluation qualitative de l'efficacité et s'attend à ce que la valeur des emprunts libellés en dollars américains désignés et celle des éléments couverts correspondants varient systématiquement en sens inverse l'une de l'autre en raison des fluctuations des taux de change sous-jacents. Il n'existe aucune source d'inefficacité de la couverture.

Le tableau qui suit présente la variation de la juste valeur des couvertures de change utilisées aux fins de la comptabilisation de l'inefficacité pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024.

	2025		2024	
	Instruments de couverture	Éléments couverts	Instruments de couverture	Éléments couverts
Couvertures de flux de trésorerie	— \$	— \$	(1 618) \$	1 602 \$
Couvertures de juste valeur	— \$	— \$	(2 527) \$	2 533 \$
Investissement net dans des établissements à l'étranger	(6 580) \$	6 580 \$	(24 722) \$	24 722 \$

Les montants comptabilisés dans les états consolidés du résultat global aux 31 décembre se détaillaient ainsi :

	2025		2024	
	Couvertures maintenues	Couvertures abandonnées	Couvertures maintenues	Couvertures abandonnées
Couvertures de flux de trésorerie				
Solde à l'ouverture de l'exercice	(1 602) \$	— \$	962 \$	— \$
Variation admissible de la juste valeur des contrats de change	1 454	—	(2 564)	—
Cession des activités du secteur du porc	148	—	—	—
Solde à la clôture de l'exercice	— \$	— \$	(1 602) \$	— \$

	2025		2024	
	Couvertures maintenues	Couvertures abandonnées	Couvertures maintenues	Couvertures abandonnées
Investissement net dans des établissements à l'étranger				
Solde à l'ouverture de l'exercice	(24 722) \$	(10 289) \$	4 015 \$	(10 289) \$
Variation admissible de la juste valeur des prélèvements libellés en dollars américains	18 142	(3 184)	(28 737)	—
Solde à la clôture de l'exercice	(6 580) \$	(13 473) \$	(24 722) \$	(10 289) \$

Toutes choses étant égales par ailleurs, il est estimé qu'une variation hypothétique défavorable de 10,0 % de la valeur du dollar canadien par rapport à celle de toute autre devise pertinente donnerait lieu à une diminution de 4,5 millions de dollars de la juste valeur des contrats de change à terme de la société et à une baisse de 4,5 millions de dollars du bénéfice avant impôt. L'incidence sur le bénéfice avant impôt ne tient pas compte de l'incidence compensatrice du risque de change inhérent aux transactions couvertes.

Toutes choses étant égales par ailleurs, il est estimé qu'une variation hypothétique défavorable de 10,0 % de la valeur du dollar canadien par rapport à celle de toute autre devise pertinente donnerait lieu à une diminution de 22,3 millions de dollars de la juste valeur des swaps de devises de la société et à une baisse de 22,3 millions de dollars du bénéfice avant impôt.

L'incidence sur le bénéfice avant impôt ne tient pas compte de l'incidence compensatrice du risque de change inhérent aux transactions couvertes.

Risque lié au prix des marchandises

La société est exposée au risque lié aux prix des marchandises comme les produits de viande, le carburant et certaines autres matières premières. La société conclut des contrats à prix fixe avec des fournisseurs ainsi que des contrats à terme normalisés et des options négociés en bourse et sur le marché hors cote afin de gérer l'exposition au risque lié aux fluctuations des prix.

La société utilise des instruments dérivés non désignés pour atténuer le risque de prix lié aux transactions attendues.

Toutes choses étant égales par ailleurs, il est estimé qu'une variation hypothétique défavorable de 10,0 % de la valeur de marché des marchandises sous-jacentes donnerait lieu à une diminution de 6,5 millions de dollars de la juste valeur des contrats sur dérivés sous-jacents en cours, à une diminution de 6,5 millions de dollars du résultat avant impôt. L'incidence sur le bénéfice avant impôt ne tient pas compte de l'incidence compensatrice du risque marchandises inhérent aux transactions couvertes.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque de perte découlant de l'incapacité des clients et des contreparties de la société à respecter leurs obligations en matière de paiement.

Le risque de crédit auquel la société est exposée dans le cours normal de ses activités se rapporte à ses clients, dont la quasi-totalité provient de la vente au détail, des services alimentaires et du secteur industriel. La société procède régulièrement à des évaluations du crédit portant sur la situation financière de ses clients nouveaux et existants et elle examine la recouvrabilité de ses créances clients et autres débiteurs afin d'atténuer toute possibilité de perte sur créance. La société comptabilise une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers évalués au coût amorti. Chaque date de clôture, la société évalue la correction de valeur pour pertes à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit que comportent ses actifs financiers a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale. Si le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, la société évalue la correction de valeur pour pertes à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour douze mois. Le délai moyen de recouvrement des débiteurs de l'exercice est conforme aux tendances historiques, sauf en ce qui concerne les changements liés à la scission des activités du secteur du porc de la société.

La direction est d'avis que les concentrations de risque de crédit relativement aux débiteurs sont limitées étant donné la qualité généralement élevée du crédit des principaux clients de la société, le grand nombre de clients secondaires et leur répartition géographique de même que la facilité de titrisation liée aux débiteurs, décrite à la note 27. La société mène toutefois un volume assez important d'affaires avec un nombre réduit de détaillants en alimentation d'envergure. Au 31 décembre 2025, les trois plus importants clients de la société comptaient pour environ 41,2 % du total des ventes (41,0 % pour les trois plus importants clients en 2024).

La société est exposée au risque de crédit qui découle de ses effets à recevoir d'une entité structurée non consolidée en ce qui a trait au programme de titrisation de créances, comme l'explique la note 27. La direction estime que ce risque de crédit est limité du fait de la cote AA- dont est assortie la dette à long terme de l'institution financière qui finance la fiducie de tiers. La société est exposée au risque de crédit qui découle de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (essentiellement des dépôts auprès de banques à charte canadiennes) et des instruments dérivés négociés sur le marché hors cote. La société atténue ce risque de crédit en traitant principalement avec des contreparties qui sont d'importantes institutions financières internationales dont la dette à long terme est assortie d'une cote A ou d'une cote supérieure. L'exposition maximale de la société au risque de crédit à la date de clôture correspondait essentiellement à la valeur comptable des actifs financiers non dérivés et des instruments dérivés négociés sur le marché hors cote dont la juste valeur est positive.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Les flux de trésorerie contractuels non actualisés payables relativement aux passifs financiers à la date de clôture se présentaient comme suit :

	31 décembre 2025				
	Échéant dans moins de un an	Échéant dans un an à 3 ans	Échéant dans 3 à 5 ans	Échéant dans plus de 5 ans	Total
Passifs financiers					
Créditeurs et charges à payer	514 585 \$	—	—	—	514 585 \$
Dette	2 612	553 408	275 643	315 707	1 147 370
Contrats de change	850	—	—	—	850
Swaps de taux d'intérêt	5 656	1 642	—	—	7 298
Obligations locatives	19 382	30 357	23 352	33 545	106 636
Autres passifs	17 020	2 947	—	—	19 967
Total	560 105 \$	588 354	298 995	349 252	1 796 706 \$

La société gère le risque de liquidité en surveillant les flux de trésorerie prévus et réels, en réduisant au minimum sa dépendance envers une source de crédit unique, en maintenant des facilités de crédit engagées non utilisées suffisantes et en gérant les échéances des actifs et des passifs financiers pour minimiser les risques de refinancement.

Au 31 décembre 2025, la société disposait de facilités de crédit engagées non utilisées de 876,7 millions de dollars (638,9 millions de dollars en 2024) aux termes de ses principales conventions bancaires, comme il est décrit à la note 16. Ces conventions bancaires contiennent des clauses restrictives et d'autres restrictions.

21. CHARGES D'INTÉRÊTS ET AUTRES COÛTS DE FINANCEMENT

	2025	2024 ¹⁾
Intérêts sur les emprunts effectués sur la facilité de crédit	81 582 \$	141 140 \$
Intérêt sur les obligations locatives	3 407	3 736
Intérêts sur les créances titrisées	5 002	6 620
Intérêts sur les prêts publics	216	246
Amortissement des charges de financement différées	2 515	3 683
Commissions d'attente et autres intérêts sur la facilité de crédit	3 477	3 827
	96 199 \$	159 252 \$
Intérêts payés et capitalisés	(1 008)	(1 128)
	95 191 \$	158 124 \$

¹⁾ Chiffres retraités, voir la note 22.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, l'intérêt payé s'est chiffré à 98,3 millions de dollars (150,1 millions de dollars en 2024).

22. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Le 1^{er} octobre 2025, la société a conclu une transaction de scission, ce qui a entraîné une perte de contrôle de ses activités du secteur du porc. Par conséquent, les résultats des activités du secteur du porc ont été présentés à titre d'activités abandonnées dans l'état consolidé des résultats jusqu'à la date de la scission. Les informations comparatives de la période précédente ont été retraitées pour refléter ce classement.

Les montants inclus dans les activités abandonnées sont présentés ci-dessous :

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Ventes	1 038 343 \$	1 261 642 \$
Coût des marchandises vendues	868 815	1 038 986
Profit brut	169 528 \$	222 656 \$
Frais de vente et charges générales et administratives	38 960	45 400
Bénéfice avant ce qui suit :	130 568 \$	177 256 \$
Autres charges	27 964	23 614
Bénéfice avant intérêts et impôt sur le résultat	102 604 \$	153 642 \$
Charges d'intérêt et autres coûts de financement	3 295	4 476
Bénéfice avant impôts	99 309 \$	149 166 \$
Charge d'impôt sur le résultat	30 503	40 700
Bénéfice avant le profit sur la scission des activités du secteur du porc	68 806 \$	108 466 \$
Profit sur la cession des activités du secteur du porc	428 879	—
Bénéfice lié aux activités abandonnées	497 685 \$	108 466 \$

En raison de la transaction de scission, la société a comptabilisé un profit sur cession de 428,9 millions de dollars, déduction faite de l'impôt de 10,5 millions de dollars, qui est inscrit dans le bénéfice lié aux activités abandonnées.

Bénéfice par action lié aux activités abandonnées :

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Bénéfice de base par action lié aux activités abandonnées	4,01 \$	0,88 \$
Bénéfice dilué par action lié aux activités abandonnées	3,91	0,87
Nombre moyen pondéré d'actions (en millions)	124,2 \$	123,0 \$

La présentation des activités abandonnées tient compte des éliminations intersociétés et ne tient pas compte de la répartition de certains coûts partagés qui ont été engagés au cours de la période où ces coûts se poursuivront, ni de toutes les relations qui existeront entre Les Aliments Maple Leaf et les entreprises de production de porc qui ont été scindées. Les coûts de transaction et les coûts connexes de la scission ont été inclus dans les autres charges des activités abandonnées.

Les entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités dans le secteur du porc se présentent comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Activités d'exploitation	148 041 \$	108 159 \$
Activités d'investissement	(25 487)	(28 183)
Activités de financement	401 620	(18 954)
Flux de trésorerie nets	524 174 \$	61 022 \$

La valeur comptable des actifs, des passifs et du cumul des autres éléments du résultat global du groupe destiné à être cédé à la date de la transaction étaient les suivantes :

	Notes	Au 1 ^{er} octobre 2025
Actifs du groupe destiné à être cédé		
Trésorerie et équivalents de trésorerie		32 278 \$
Comptes débiteurs		112 769
Stocks		89 412
Actifs biologiques	6	155 165
Charges payées d'avance et autres actifs		6 135
Immobilisations corporelles	7	319 325
Actifs au titre de droits d'utilisation	8	81 328
Placements		1 023
Immeubles de placement	10	6 900
Autres actifs à long terme		3 992
Actif d'impôt différé		1 900
Goodwill	13	90 000
Immobilisations incorporelles	14	892
Total des actifs du groupe destiné à être cédé		901 119 \$
Passifs du groupe destiné à être cédé		
Créditeurs et charges à payer		113 549 \$
Impôt sur le résultat à payer		4 266
Autres passifs courants		971
Dette à long terme	16	415 768
Obligations locatives	17	85 425
Passif d'impôt différé		25 612
Avantages du personnel	11	1 856
Total des passifs du groupe destiné à être cédé		647 447 \$
Cumul des autres éléments du résultat global associés au groupe destiné à être cédé		
Ajustement pour écart de conversion		(1 619) \$
Pertes latentes sur les couvertures de flux de trésorerie		(110)
Total du cumul des autres éléments du résultat global associés au groupe destiné à être cédé		(1 729) \$

Le 1^{er} octobre 2025, les actionnaires de Les Aliments Maple Leaf ont reçu, pour chaque action ordinaire de Les Aliments Maple Leaf détenue avant la scission, une action ordinaire de Les Aliments Maple Leaf Inc. et 0,2 action de Canada Packers Inc., Les Aliments Maple Leaf conservant une participation de 16 % dans Canada Packers.

Dans le cadre de la transaction de scission, Les Aliments Maple Leaf a reçu des actions en échange de l'actif net des activités du secteur du porc. Immédiatement avant la scission, le 1^{er} octobre, les activités du secteur du porc ont obtenu leur propre facilité de financement et ont distribué 417,4 millions de dollars à Les Aliments Maple Leaf à titre de remboursement de capital.

Le profit sur la cession des activités du secteur du porc est calculé de la façon suivante :

Juste valeur de la participation dans les activités du secteur du porc :

Placement conservé	113 646 \$
Distributions aux actionnaires	596 643
Total de la juste valeur de la participation dans les activités du secteur du porc	710 289 \$
Actif net du groupe destiné à être cédé	
Total des actifs du groupe destiné à être cédé	901 119 \$
Total des passifs du groupe destiné à être cédé	(647 447)
Total du cumul des autres éléments du résultat global du groupe destiné à être cédé	1 729
Total de l'actif net du groupe destiné à être cédé	255 401 \$
Profit sur la cession avant les coûts de transaction et autres éléments	454 888 \$
Coûts de transaction et autres coûts	(15 509)
Profit sur la cession des activités du secteur du porc avant impôts	439 379 \$
Charge d'impôt sur la cession des activités du secteur du porc	(10 500)
Profit sur la cession des activités du secteur du porc	428 879 \$

La juste valeur de la participation dans les activités du secteur du porc a été déterminée au moyen d'un rapport d'évaluation préparé par un expert indépendant. L'évaluation était fondée sur une analyse des prévisions fournies par la direction.

23. RÉSULTAT PAR ACTION

Le profit (la perte) de base par action est calculé en divisant le profit (la perte) de la société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le profit dilué (la perte diluée) par action est calculé en divisant le profit (la perte) de la société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, ajusté pour tenir compte de l'effet potentiellement dilutif des instruments financiers.

Le tableau suivant présente le calcul du bénéfice (de la perte) par action, de base et dilué(e):

Exercice clos les 31 décembre	2025			2024		
	Bénéfice	Nombre moyen pondéré d'actions ⁱ⁾	Résultat par action	Perte	Nombre moyen pondéré d'actions ⁱ⁾	Résultat par action
De base						
Activités poursuivies	43 945 \$	124,2	0,35 \$	(11 867) \$	123,0	(0,10) \$
Activités abandonnées	497 685	124,2	4,01 \$	108 466	123,0	0,88 \$
	541 630 \$	124,2	4,36 \$	96 599 \$	123,0	0,79 \$
Incidence des titres dilutifs ⁱⁱⁱ⁾		3,2			1,3	
Dilué(e)						
Activités poursuivies	43 945 \$	127,4	0,34 \$	(11 867) \$	123,0	(0,10) \$
Activités abandonnées ⁱⁱ⁾	497 685	127,4	3,91 \$	108 466	124,3	0,87 \$
	541 630 \$	127,4	4,25 \$	96 599 \$	124,3	0,78 \$

ⁱ⁾ En millions.

ⁱⁱ⁾ Tient compte d'un profit de 428,9 millions de dollars sur la cession.

ⁱⁱⁱ⁾ Compte non tenu de l'incidence d'environ 0,03 million (7,5 millions en 2024) d'options sur actions et d'unités d'actions temporairement inaccessibles liées aux activités poursuivies et de 0,03 million (6,3 millions en 2024) d'options sur actions et d'unités temporairement inaccessibles liées aux activités abandonnées qui ont un effet antidilutif pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2025.

24. PAIEMENT FONDÉ SUR DES ACTIONS

Conformément au plan d'options sur actions de Les Aliments Maple Leaf en vigueur au 31 décembre 2025, la société peut attribuer à son personnel et au personnel de ses filiales des options visant l'achat d'actions ordinaires. Conformément au plan d'unités d'actions temporairement incessibles (« UATI ») de Les Aliments Maple Leaf en vigueur au 31 décembre 2025 (le plan de 2006), la société peut attribuer à son personnel et au personnel de ses filiales des UATI et des unités d'actions liées au rendement (« UAR »), permettant au personnel de recevoir des actions ordinaires ou des espèces, au gré de la société. Les options, les UATI et les UAR sont attribuées à l'occasion par le Comité des ressources humaines et de la rémunération ou par le conseil d'administration sur la recommandation du Comité des ressources humaines et de la rémunération. Le conseil d'administration établit les conditions d'acquisition des droits sur les options, les UATI et les UAR, notamment le nombre d'années de service continu requis et d'autres critères rattachés à des mesures de performance de la société.

Aux termes des plans d'achat d'actions et d'unités d'actions différées de la société, les administrateurs admissibles peuvent choisir de recevoir leurs acomptes et leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions différées (« UAD ») ou d'actions ordinaires de la société.

Options sur actions

Le tableau qui suit présente la situation des options sur actions en circulation de la société aux 31 décembre 2025 et 2024 et les changements survenus au cours de ces exercices :

	2025		2024	
	Options en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré	Options en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation à l'ouverture de l'exercice	7 299 200	25,62 \$	6 537 050	26,83 \$
Attribution	870 300	24,64 \$	1 793 850	22,95 \$
Exercice	(1 073 308)	25,30 \$	(108 200)	23,08 \$
Renonciation ⁱ⁾	(202 850)	23,76 \$	(156 300)	24,76 \$
Expiration	(667 200)	32,47 \$	(767 200)	30,20 \$
Échange ⁱⁱ⁾	1 260 340	0,04 \$	—	— \$
Modification ⁱⁱⁱ⁾	—	(0,60) \$	—	— \$
En circulation à la clôture de l'exercice	7 486 482	20,09 \$	7 299 200	25,62 \$
Options pouvant être exercées	4 872 667	20,58 \$	4 797 900	26,63 \$

ⁱ⁾ Tient compte de 194 900 options détenues par les employés du secteur du porc (les « employés transférés ») en date du 1^{er} octobre 2025, options qui ont été échangées contre des options sur actions de Canada Packers relativement à la conclusion de la transaction de scission.

ⁱⁱ⁾ Dans le cadre de la clôture de la transaction de scission le 1^{er} octobre 2025, toutes les options sur actions en cours détenues par les membres du personnel et les anciens membres du personnel de la société ou de ses filiales (autres que les employés transférés) (les « employés non visés par le transfert ») ont été échangées contre de nouvelles options sur actions de Les Aliments Maple Leaf, lesquelles ont été ajustées pour faire en sorte que la valeur globale dans le cours de ces nouvelles options sur actions de Les Aliments Maple Leaf immédiatement après la date d'entrée en vigueur de la scission soit essentiellement la même que la valeur globale dans le cours de ces options sur actions de Les Aliments Maple Leaf immédiatement avant la date d'entrée en vigueur de la transaction de scission, et qu'elle ne soit pas supérieure à cette valeur. La juste valeur des options sur actions de Les Aliments Maple Leaf avant l'échange se rapproche de la juste valeur des nouvelles options sur actions de Les Aliments Maple Leaf immédiatement après l'échange.

ⁱⁱⁱ⁾ Dans le cadre du versement du dividende spécial le 19 décembre 2025, le prix d'exercice de chaque option sur actions de Les Aliments Maple Leaf en circulation a été réduit, avec l'approbation de la Bourse de Toronto, d'un montant égal au montant par action du dividende spécial pour refléter la variation de la valeur des actions par suite de la distribution.

Tous les droits au titre des options sur actions en circulation deviennent acquis et peuvent commencer à être exercés au cours d'une période ne dépassant pas cinq ans (période d'acquisition des droits) à compter de la date d'attribution. La durée des options en circulation est de sept ans.

Le tableau qui suit présente le nombre d'options sur actions en circulation au 31 décembre 2025 :

Fourchette du prix d'exercice	Options en circulation			Options pouvant être exercées		Options dont les droits sont acquis en fonction du temps seulement	
	Nombre d'options en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré	Durée moyenne pondérée restante des options (en années)	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré
18,52 \$ à 19,92 \$	4 641 926	19,01 \$	4,3	2 038 559	18,81 \$	2 603 367	19,16 \$
20,31 \$ à 21,44 \$	1 328 865	20,53 \$	2,6	1 318 417	20,52 \$	10 448	21,44 \$
22,89 \$ à 24,57 \$	1 515 691	23,00 \$	1,7	1 515 691	23,00 \$	—	— \$
Total des options	7 486 482	20,09 \$	3,5	4 872 667	20,58 \$	2 613 815	19,17 \$

Le tableau qui suit présente le nombre d'options en circulation au 31 décembre 2024 :

Fourchette du prix d'exercice	Options en circulation			Options pouvant être exercées		Options dont les droits sont acquis en fonction du temps seulement	
	Nombre d'options en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré	Durée moyenne pondérée restante des options (en années)	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré
20,28 \$ à 25,10 \$	4 766 100	23,66 \$	4,4	2 498 700	24,06 \$	2 267 400	23,23 \$
26,38 \$ à 28,38 \$	1 806 800	28,07 \$	2,8	1 572 900	28,07 \$	233 900	28,07 \$
30,22 \$ à 32,75 \$	726 300	32,38 \$	0,2	726 300	32,38 \$	—	— \$
Total des options	7 299 200	25,62 \$	3,6	4 797 900	26,63 \$	2 501 300	23,68 \$

À la date d'attribution, chaque série d'options est évaluée à la juste valeur au moyen du modèle Black et Scholes. La société évalue la volatilité attendue en prenant en compte la volatilité historique moyenne du cours des actions. Le tableau qui suit présente les données prises en compte dans ce modèle eu égard aux options attribuées au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024ⁱ⁾.

	2025	2024
Cours de l'action à la date d'attribution	25,22 \$	22,99 \$
Prix d'exercice	24,64 \$	22,95 \$
Volatilité attendue	30,8 %	32,1 %
Durée de vie des options (en années) ⁱⁱ⁾	4,5	4,5
Dividendes attendus	4,5 %	4,6 %
Taux d'intérêt sans risque ⁱⁱⁱ⁾	2,5 %	3,6 %

ⁱ⁾ La moyenne pondérée est fondée sur le nombre d'unités attribuées.

ⁱⁱ⁾ Durée de vie moyenne pondérée attendue.

ⁱⁱⁱ⁾ Fondé sur les obligations du gouvernement du Canada.

La juste valeur des options attribuées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'est établie à 4,1 millions de dollars (7,9 millions de dollars en 2024). Les charges comptabilisées relativement aux options de l'exercice considéré et de l'exercice précédent se sont élevées à 5,1 millions de dollars (6,1 millions de dollars en 2024).

Unités d'actions temporairement incessibles et unités d'actions liées au rendement

Les attributions consenties aux termes du plan de 2006 sont effectuées soit au moyen de l'acquisition d'actions sur le marché libre par une fiducie créée à cette fin, soit en trésorerie, au moment de l'acquisition des droits.

Aux termes du plan de 2006, une action ordinaire de la société peut être distribuée pour chaque UATI et les droits à ces unités s'acquièrent uniquement en fonction du temps. Les droits relatifs aux UAR s'acquièrent en fonction du temps et en fonction de la performance. Les UAR donnent au porteur jusqu'à deux UATI en fonction de l'atteinte des objectifs de performance prédéfinis de la société. Tous les droits relatifs aux UATI et aux UAR en circulation aux termes du plan de 2006 sont acquis sur une période allant d'environ un an à trois ans à partir de la date d'attribution.

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'état du plan d'UATI (y compris les UAR) de la société aux 31 décembre 2025 et 2024 et les variations qui ont eu lieu au cours de ces exercices :

	2025		2024	
	Unités d'actions en circulation	Juste valeur moyenne pondérée à l'attribution	Unités d'actions en circulation	Juste valeur moyenne pondérée à l'attribution
En circulation à l'ouverture de l'exercice	3 224 990	21,38 \$	2 018 396	23,87 \$
Attribution	941 590	22,28 \$	1 861 351	19,39 \$
Exercice	(533 478)	24,21 \$	(262 532)	24,08 \$
Renonciation ⁱ⁾	(704 671)	23,59 \$	(392 225)	22,94 \$
Échange ⁱⁱ⁾	587 284	(0,03) \$	—	— \$
Modification ⁱⁱⁱ⁾	84 512	— \$	—	— \$
En circulation à la clôture de l'exercice	3 600 227	16,77 \$	3 224 990	21,38 \$

ⁱ⁾ Comprend 270 267 UATI et UAR détenues par les employés transférés le 1^{er} octobre 2025, lesquelles ont été modifiées de sorte que l'« action » sous-jacente à ces UATI et UAR renvoie à une action ordinaire de Canada Packers et que la valeur globale de ces UATI et UAR était la même immédiatement avant et immédiatement après la date d'entrée en vigueur de la transaction de scission. Aux termes des conventions relatives à la transaction conclue dans le cadre de la scission, l'obligation de Les Aliments Maple Leaf à l'égard des UATI et des UAR détenues par les employés transférés est devenue une obligation de Canada Packers.

ⁱⁱ⁾ Dans le cadre de la clôture de la transaction de scission le 1^{er} octobre 2025, la totalité des UATI et des UAR en circulation détenues par des membres du personnel non transférés ont été ajustées afin d'assurer que la valeur globale de ces UATI et de ces UAR était la même immédiatement avant et immédiatement après la date d'entrée en vigueur de la transaction de scission. La juste valeur des UATI et des UAR en circulation avant l'ajustement se rapproche de la juste valeur des UATI et des UAR immédiatement après l'ajustement.

ⁱⁱⁱ⁾ Dans le cadre du versement du dividende spécial le 19 décembre 2025, chaque porteur d'UATI et d'UAR de Les Aliments Maple Leaf s'est vu créditer des UATI et des UAR supplémentaires dont la valeur totale correspond au montant par action du dividende spécial multiplié par le nombre d'UATI ou d'UAR, selon le cas, crédité aux porteurs immédiatement avant le versement du dividende spécial, sous réserve des mêmes conditions d'acquisition de droits que leurs UATI et leurs UAR existantes.

La juste valeur des UATI et des UAR attribuées en 2025 s'est établie à 17,6 millions de dollars (31,5 millions de dollars en 2024). Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les charges liées aux UATI et aux UAR de l'exercice à l'étude et de l'exercice précédent se sont chiffrées à 16,8 millions de dollars (13,9 millions de dollars en 2024 – chiffres retraités pour exclure les activités abandonnées), dont une tranche de 2,1 millions de dollars (1,1 million de dollars en 2024) sera réglée en trésorerie et le reste, en actions.

Une tranche des UATI et des UAR en circulation sera réglée en trésorerie. Le passif total comptabilisé au titre de ces unités s'élevait à 2,9 millions de dollars (1,7 million de dollars en 2024).

La juste valeur des UATI et des UAR attribuées au cours de l'exercice est déterminée en fonction des principales hypothèses figurant dans le tableau suivant ⁱ⁾ :

	2025	2024
Durée de vie attendue des UATI (en années)	3,0	2,6
Taux de renonciation	16,1 %	12,5 %
Taux d'actualisation sans risque ⁱⁱ⁾	2,5 %	4,0 %

ⁱ⁾ La moyenne pondérée est fondée sur le nombre d'unités attribuées.

ⁱⁱ⁾ Fondé sur les obligations du gouvernement du Canada

Unités d'actions différées

Si un administrateur admissible choisit de recevoir ses acomptes et ses jetons de présence sous forme d'actions ordinaires de la société, la société, au nom des administrateurs participants, achète des actions au cours du marché.

En 2013, la société a adopté un nouveau plan d'achat d'actions et d'unités d'actions différées (le « plan d'UAD de 2013 »), lequel a remplacé le plan d'achat d'actions et d'unités d'actions différées existant. Le plan d'UAD de 2013 donne à la société la souplesse de régler, à son gré, les UAD en actions ordinaires, qu'il s'agisse d'actions nouvellement émises ou achetées par la société sur le marché libre.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les charges se sont chiffrées à 2,3 millions de dollars (1,5 million de dollars en 2024).

Le tableau suivant présente un sommaire des UAD en circulation aux 31 décembre 2025 et 2024 :

Unités en circulation	2025	2024
En circulation à l'ouverture de l'exercice	237 746	338 799
Ajouts : attribution	71 757	52 478
Ajouts : réinvestissement de dividendes	18 719	11 434
Exercice	—	(164 965)
Échange ^{j)}	60 029	—
En circulation à la clôture de l'exercice	388 251	237 746

^{j)} Dans le cadre de la clôture de la transaction de scission le 1^{er} octobre 2025, la totalité des UAD en circulation ont été ajustées afin d'assurer que la valeur globale de ces UAD était la même immédiatement avant et immédiatement après la date d'entrée en vigueur de la transaction de scission. La juste valeur des UAD en circulation avant l'ajustement se rapproche de la juste valeur des UAD immédiatement après l'ajustement.

25. SECTEURS GÉOGRAPHIQUES ET PROFILS DES CLIENTS

Renseignements sur les secteurs géographiques

Le tableau suivant présente les ventes par pays :

	2025	2024 ^{j)}
Canada	3 488 133 \$	3 207 769 \$
États-Unis	419 454	419 594
Autres	5 078	6 041
Ventes	3 912 665 \$	3 633 404 \$

^{j)} Les chiffres comparatifs pour 2024 ont été retraités afin d'exclure les activités abandonnées liées aux activités du secteur du porc.

Le tableau qui suit présente l'emplacement des actifs non courants par pays :

	Aux 31 décembre	
	2025	2024
Canada	2 404 492 \$	2 862 830 \$
États-Unis	186 339	303 349
Autres	—	234
Total des actifs non courants^{j)}	2 590 831 \$	3 166 413 \$

^{j)} Compte non tenu des instruments financiers, des investissements désignés comme instruments financiers, des avantages du personnel et des actifs d'impôt différé.

Renseignements sur les principaux clients

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, la société a comptabilisé des ventes à trois clients représentant 15,1 %, 14,6 % et 11,5 % (14,4 %, 15,4 % et 11,2 % en 2024 – chiffres retraités pour exclure les activités abandonnées) du total des ventes. Aucun autre client n'a compté pour plus de 10,0 % du total des ventes.

26. MESURES INCITATIVES GOUVERNEMENTALES

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la société a comptabilisé un montant total de 0,8 million de dollars (20,3 millions de dollars en 2024) au titre des mesures incitatives gouvernementales.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la société a comptabilisé un montant de 0,5 million de dollars (15,0 millions de dollars en 2024) au titre des mesures incitatives gouvernementales en tant que réduction du coût des actifs connexes. De ce montant, la société a reçu 0,2 million de dollars du gouvernement du Manitoba afin de l'assister avec des initiatives en matière d'efficacité énergétique et 0,3 million de dollars du gouvernement du Canada pour l'expansion de la capacité de transformation ultérieure de la volaille.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la société a comptabilisé en résultat un montant de 0,3 million de dollars (5,3 millions de dollars en 2024) au titre des mesures incitatives gouvernementales. De ce montant, la société a reçu un rabais de 0,2 million de dollars du gouvernement du Manitoba relativement à des initiatives en matière d'efficacité énergétique. En outre, la société a touché un montant de 0,1 million de dollars lié à d'autres mesures incitatives.

La société comptabilise actuellement des prêts publics totalisant 5,6 millions de dollars (6,2 millions de dollars en 2024) dans les bilans consolidés consentis par le gouvernement du Canada dans le cadre de programmes d'appui à l'innovation dans le secteur agricole au Canada. Il y a lieu de se reporter à la note 16.

27. COMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

Entité structurée non consolidée

Dans le cadre d'une entente de titrisation, la société cède une partie de ses créances à une fiducie tierce non consolidée.

Le 31 mai 2024, la société a renouvelé sa facilité de titrisation des créances clients (la « facilité de titrisation ») en reportant son échéance au 31 mai 2026. L'avance maximale en trésorerie que la société peut obtenir aux termes de la facilité de titrisation s'élève à 150,0 millions de dollars (150,0 millions de dollars en 2024). La facilité de titrisation fournit à la société un financement en trésorerie au moyen de la cession d'une partie des créances de la société, elle lui fournit ainsi du financement à des taux concurrentiels et lui permet de mieux diversifier ses sources de financement. Aux termes de la facilité de titrisation, la société a vendu certaines créances clients à recours très limité à une fiducie tierce non consolidée financée par une institution financière internationale ayant une cote de crédit à long terme AA-, en échange de trésorerie et d'effets à court terme. Les créances sont vendues à escompte par rapport à la valeur nominale, compte tenu des taux alors en vigueur sur les marchés monétaires. La société conserve une responsabilité de gestion à l'égard de ces créances.

Au 31 décembre 2025, les créances clients gérées aux termes de cette facilité s'établissaient à 212,1 millions de dollars (129,2 millions de dollars en 2024). En contrepartie de la vente de ces débiteurs, la société obtiendra une avance en trésorerie de 150,0 millions de dollars (91,2 millions de dollars en 2024) et des billets à recevoir de 62,1 millions de dollars (38,0 millions de dollars en 2024). Les billets à recevoir ne portent pas intérêt et sont réglés aux dates de règlement des débiteurs titrisés. Étant donné le moment où sont effectués les encaissements et les versements, la société comptabilise parfois une somme à recevoir ou à payer relativement à la facilité de titrisation. Au 31 décembre 2025, la société a comptabilisé un montant net à payer de 54,0 millions de dollars dans les créditeurs et charges à payer (59,8 millions de dollars en 2024 dans les créditeurs et charges à payer).

L'exposition maximale de la société aux pertes attribuables à ses liens avec une entité structurée correspond à la valeur comptable actualisée de sa quote-part dans les billets à recevoir de l'entité structurée. Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, aucun produit ni perte n'a été comptabilisé par la société relativement à sa participation dans des entités structurées non consolidées.

28. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

La société est le promoteur de divers régimes à prestations définies, de régimes à cotisations définies et de régimes d'avantages complémentaires de retraite. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la société a cotisé 34,3 millions de dollars (31,1 millions de dollars en 2024) à ces régimes.

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la société, directement ou indirectement, y compris les administrateurs externes de la société.

La rémunération des principaux dirigeants de la société comprend les frais suivants :

	2025	2024
Avantages à court terme		
Salaires, primes et jetons de présence	19 236 \$	12 062 \$
Allocation de voiture de fonction	298	374
Autres avantages	383	623
Total des avantages à court terme	19 917 \$	13 059 \$
Indemnités de fin de contrat de travail	—	1 238
Avantages postérieurs à l'emploi	508	537
Rémunération fondée sur des actions	14 502	11 251
Total de la rémunération	34 927 \$	26 085 \$

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, les principaux dirigeants de la société ont exercé 0,5 million d'options sur actions (0,1 million d'options sur actions en 2024) attribuées aux termes du plan d'options sur actions de Les Aliments Maple Leaf pour un montant de 13,0 millions de dollars (2,5 millions de dollars en 2024).

Transactions avec d'autres parties liées

Canada Packers Inc.

Le 1^{er} octobre 2025, la société a mené à terme la scission de ses activités du secteur du porc, ce qui a entraîné une perte de contrôle. À la suite de la transaction, les anciennes activités porcines de la société sont devenues les activités de Canada Packers Inc. (« Canada Packers »), société ouverte canadienne indépendante inscrite à la cote de la TSX. Dans le cadre de la scission, la société a conservé une participation de 16 % dans Canada Packers et a conclu un accord d'approvisionnement, ainsi que d'autres ententes, avec Canada Packers. Ces ententes permettent à la société d'avoir accès à un approvisionnement stable de produits du porc utilisés dans le cadre de ses activités.

Bien que la société détienne moins de 20 % des titres de capitaux propres de Canada Packers, elle exerce son influence notable en raison de sa présence au conseil d'administration de Canada Packers et de ses transactions importantes conclues dans le cadre d'ententes signées aux fins de la scission.

Le tableau suivant présente les transactions qui ont eu lieu, par suite de la perte de contrôle, avec Canada Packers :

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025
Ventes à l'entreprise associée	18 528 \$
Achats auprès de l'entreprise associée	89 913 \$
Dividendes reçus de l'entreprise associée	1 094 \$
Quote-part du total du résultat global de l'entreprise associée	3 862 \$

Des ventes sont effectuées auprès de Canada Packers relativement à des services de désossage de jambon, ainsi que des services de courtage, de licences de propriété intellectuelle et des services informatiques. Les achats auprès de Canada Packers sont pour des produits du porc.

Les montants suivants étaient impayés à la date de clôture :

	Au 31 décembre 2025
Comptes débiteurs	6 305 \$
Créditeurs et charges à payer	3 639 \$

Les soldes impayés au 31 décembre 2025 ne sont pas garantis et le règlement se fait en trésorerie. Aucune garantie n'a été fournie ou reçue à l'égard d'une somme à recevoir d'une partie liée ou à lui payer.

McCain Capital Inc. et McCain Financial Advisory Services

Le principal actionnaire de la société est McCain Capital Inc. (« MCI »). La société a été informée que M. Michael H. McCain, président-directeur du conseil d'administration de la société, est l'actionnaire ayant le contrôle de MCI. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, la société a reçu des services de MCI et de sociétés détenues directement ou indirectement par MCI d'un montant de 0,9 million de dollars (0,8 million de dollars en 2024), ce qui représentait la valeur de marché de ces transactions avec MCI. Au 31 décembre 2025, un montant de 0,3 million de dollars (0,2 million de dollars en 2024) était dû à MCI et aux sociétés détenues directement ou indirectement par MCI relativement à ces transactions.

McCain Financial Advisory Services (« MFAS ») est détenue par M. Michael H. McCain. Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, la société a fourni des services à MFAS et a reçu des services de celle-ci d'un montant nominal qui représentait la valeur de marché des transactions.

29. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

La société est partie défenderesse dans plusieurs poursuites et fait face à divers risques et éventualités qui surviennent dans le cours normal des activités. De l'avis de la direction, ces incertitudes donneront lieu à des résultats qui n'auront pas d'incidence préjudiciable importante sur la situation financière de la société.

Dans le cours normal de ses activités, la société peut devenir partie à diverses poursuites et mesures réglementaires liées à ses activités et relations commerciales, à ses activités de construction, à des questions d'emploi, à la responsabilité associée aux produits et à d'autres questions. Même si la société n'est pas tenue responsable dans le cadre de ces réclamations, les coûts liés à la défense de ces actions peuvent être importants. La société intervient notamment à une enquête en cours du Bureau de la concurrence au sujet d'un présumé stratagème de fixation du prix du pain au Canada et d'autres questions en matière d'information sur les valeurs mobilières connexes. L'enquête couvre un horizon temporel qui comprend la période durant laquelle la société était un actionnaire majoritaire de Boulangerie Canada Bread, Limitée (« Canada Bread »). En 2014, la société a vendu sa participation dans Canada Bread, qui était une société ouverte indépendante, à Grupo Bimbo. Des procédures relatives à des actions collectives liées aux allégations entourant la fixation des prix du pain sont également en cours. En Ontario, la Cour supérieure de l'Ontario a déjà établi à deux reprises que l'action collective liée aux prix du pain ne devrait pas être autorisée contre Les Aliments Maple Leaf et ce jugement a été confirmé par la Cour d'appel de l'Ontario. Après la fin de l'exercice, les demandeurs ont demandé l'autorisation d'en appeler de la dernière décision de la Cour d'appel de l'Ontario auprès de la Cour suprême du Canada. En 2024, Grupo Bimbo et Canada Bread ont déposé une réclamation distincte contre la société. La société a toujours soutenu qu'il n'y avait pas eu d'acte répréhensible lorsqu'elle était actionnaire de Canada Bread et elle se défend vigoureusement dans toutes ces affaires. À la fin de 2023, les demandeurs dans le cadre de l'action collective relative à la fixation des prix du pain au Québec ont déposé une requête visant à faire autoriser une action collective distincte portant sur des allégations entourant la fixation des prix de la viande au Québec, qui a été rejetée en 2025. Il n'est pas possible de prédire avec certitude les conclusions de l'enquête, des actions collectives, les actions de Grupo Bimbo ou d'estimer de manière fiable toute action ou toute réclamation future. Une résolution défavorable de ces questions ou d'autres questions juridiques pourrait avoir une incidence préjudiciable importante sur la société, sa situation financière et sa réputation.

Dans le cours normal des activités, la société et ses filiales prennent des engagements de vente auprès de clients et des engagements d'achat auprès de fournisseurs. Ces engagements ont des durées variables et peuvent stipuler des prix fixes ou flottants. La société estime que de telles ententes permettent d'atténuer les risques et ne prévoit pas qu'elles entraîneront des pertes.